

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE MONTAGNE SÈCHE
À PETITE-VALLÉE ET À CLORIDORME
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 septembre 2008 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
329, route 132
Cloridorme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2008
 SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

M. MARC CARON 11

POURVOIRIE BEAUSÉJOUR..... 13

M. Serge Milliard

M. GASTON HERVIEUX 15

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 19

M. Luc Leblanc

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MARC CARON 28

M. GASTON HERVIEUX 32

M. JACQUES BOUCHARD 36

M. JEAN-SERGE BLOUIN 42

M. MARC CARON 56

M. SERGE MILLIARD..... 60

REPRISE DE LA SÉANCE

M. RÉAL BLOUIN 74

M. GASTON HERVIEUX 76

M. MARC CARON 81

M. SERGE MILLIARD..... 86

M. JACQUES BOUCHARD 94

M. JEAN-SERGE BLOUIN 98

M. NOËL-MARIE CLAVET 102

M. GASTON HERVIEUX 105

MOT DE LA FIN 107



SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de Parc éolien de Montagne Sèche à Petite-Vallée et à Cloridorme par Cartier énergie éolienne inc.

10

Mon nom est Pierre Fortin et j'ai été désigné par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Pierre Renaud, pour présider cette Commission et je serai assisté par mes collègues commissaires, madame Lucie Bigué et monsieur John Haemmerli.

15

Je précise que nous sommes, madame Bigué, monsieur Haemmerli et moi-même, assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposons des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise à assurer la transparence, l'impartialité, la neutralité des Commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

20

Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la Commission. À ma gauche, madame Julie Crochetière, Sophie Hamel-Dufour; à l'arrière, madame Julie Milot, qui sont analystes et qui agiront d'intermédiaires entre les participants et la Commission. À l'arrière également, madame Renée Poliquin, qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, c'est elle qui s'occupe de la logistique et de la gestion des documentaires.

25

Aussi à l'arrière, monsieur Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication; il est responsable des relations avec les citoyens et les médias ainsi que de la tenue du registre dont je reparlerai un peu plus tard.

30

L'organisation technique et la logistique de l'audience sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Monsieur Michel Filteau est responsable de l'organisation technique et monsieur Jean Métivier est responsable de la régie sonore. Madame Denise Proulx est la sténotypiste officielle de la Commission et je reviendrai sur son rôle un peu plus tard.

35

Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Notre mission est d'informer et de consulter la population, de manière à fournir au ministre un éclairage dans la prise de décisions gouvernementales sur certains projets, dans une perspective de développement durable.

40

45 Il est important de souligner que chaque commission d'enquête du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de l'analyse et du contenu de son rapport. Les projets qui leur sont soumis sont examinés dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

50 Par ailleurs, l'Assemblée nationale adoptait en 2006 la Loi sur le développement durable, ayant pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. Cette loi engage les ministères et les organismes à identifier les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte de la stratégie gouvernementale de développement durable.

55 Le BAPE s'est donné à cet effet son propre plan d'action de développement durable disponible sur son site Web. Le plan prévoit entre autres choses que les commissions d'enquête considèrent l'ensemble des seize (16) principes de développement durable dans leur démarche d'analyse.

60 Le mandat qui nous a été confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de tenir une audience publique concernant le projet de Parc éolien de Montagne Sèche par Cartier énergie éolienne, et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que je vous résume brièvement.

65 Dans un premier temps, un promoteur, qui veut réaliser un projet qui est soumis à cette procédure, dépose un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

70 Dans un deuxième temps, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur du projet doit produire. Suite à son dépôt au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'étude d'impact est soumise à une consultation, tant à l'intérieur de ce ministère qu'après d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le but d'en évaluer la conformité avec la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

75 Une fois l'étude jugée recevable par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, celui-ci donne alors mandat au BAPE de rendre public l'ensemble du dossier au cours d'une période d'information et de consultation publique qui dure quarante-cinq (45) jours. Pendant cette période qui s'est déroulée du 4 juin au 19 juillet pour le projet de Montagne Sèche, tout citoyen, groupe ou municipalité pouvait demander au ministre la tenue d'une audience publique sur le projet.

85

Dans le cas du projet de Montagne Sèche, il y a eu quatre (4) demandes d'audience publique. Le ministre a confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique, mandat qui vient de vous être présenté et qui a débuté officiellement lundi dernier, le 15 septembre 2008.

90 Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les audiences du BAPE précise que de tels mandats durent un maximum de quatre (4) mois. Par conséquent, le président du BAPE doit déposer le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 15 janvier 2009. Pour sa part, le ministre doit rendre public le rapport dans les soixante (60) jours suivants.

95 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale.

100 C'est à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fait une recommandation au Conseil des ministres. Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet, avec ou sans modification, et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser.

105 La Commission n'est donc pas décisionnelle, son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens ou les organismes qui participeront à nos travaux.

110 J'aimerais souligner que cette audience publique du BAPE, puisqu'il s'agit d'un processus public, facilite l'accès à l'information entourant le projet à l'étude. Elle représente un atout important pour les citoyens mais aussi pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs chargé de faire l'analyse environnementale. Aussi pour les citoyens, qu'ils soient en faveur du projet ou non, il s'agit d'un moment privilégié pour obtenir certaines précisions sur le projet auprès du promoteur et des personnes-ressources.

115 Je vous invite donc à profiter de la tribune qui vous est offerte pour vous informer davantage, questionner le projet et émettre des suggestions dans le but de bonifier le projet.

120 Maintenant, j'aimerais vous indiquer la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux (2) parties distinctes. Ce soir, nous amorçons la première partie. Celle-ci est consacrée au questionnement; elle a pour but de permettre aux citoyens et à la Commission d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes vos questions au promoteur et aux personnes-ressources pour bien saisir les enjeux,
125 comprendre entre autres si le projet est optimisé, ou s'il répond à votre vision du développement dans la région.

130 Ce soir et demain, c'est le moment de poser des questions, sans toutefois exprimer des opinions ou prendre position. Vous pourrez exprimer votre opinion seulement lors de la deuxième partie de l'audience. En ce qui concerne la première partie, les séances se poursuivront demain, selon un horaire qui reste à préciser d'ici la fin de la séance de ce soir.

135 Je vous informe que la Commission a reçu un mandat similaire pour l'étude du projet de Parc éolien Gros-Morne, toujours par le même promoteur, Cartier énergie éolienne. Nous avons tenu la première partie de l'audience pour ce projet au début de cette semaine, lundi soir puis hier, à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

140 Quant à la deuxième partie, elle est consacrée aux présentations des mémoires et aux présentations verbales. Elle a pour but de nous faire connaître votre opinion sur le projet. Nous entendrons tous ceux et celles qui le désirent. Ce qui est important, c'est de s'inscrire au préalable pour qu'on puisse vous réserver suffisamment de temps pour votre présentation.

145 La deuxième partie de l'audience va se tenir mercredi le 15 octobre. Cette deuxième partie pourrait se poursuivre les jours suivants en fonction du nombre d'interventions qui nous auront été signifiées.

150 Les coordonnées pour la deuxième partie seront annoncées plus tard en fonction du nombre de mémoires déposés et de l'origine des participants. Vous êtes priés d'informer madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qui est située à l'arrière de la salle, avant le 1^{er} octobre, de votre intention de présenter un mémoire ou de venir vous exprimer sur le projet, afin de faciliter l'organisation de la logistique. Vous avez jusqu'au jeudi 9 octobre pour nous faire parvenir votre mémoire.

155 Le dépôt préalable des mémoires permet à la Commission de prendre connaissance du contenu de ceux-ci avant l'audience et ainsi de préparer les séances publiques. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter lors des séances.

160 Vous trouverez à la table à l'arrière l'information relative à l'élaboration et à la transmission d'un mémoire ou d'une présentation verbale, elle se trouve dans votre dépliant intitulé "Comment participer".

165 Il importe que vos coordonnées soient inscrites à votre mémoire de façon à ce que la Commission puisse être en mesure de vous rejoindre. Si vos coordonnées ne sont pas inscrites, la Commission ne pourra pas considérer votre mémoire.

170 Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la Commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes seront présentes dans la salle, alors que d'autres pourront être jointes par un lien téléphonique ou par écrit au besoin. Les personnes-ressources se trouvent aux deux (2) tables à l'avant de la salle, à votre droite. Et d'ailleurs, un

représentant de la municipalité de Petite-Vallée est également présent dans la salle, et la Commission pourra lui référer certaines questions en temps et lieu.

175 J'invite maintenant les porte-parole à se présenter et à nous indiquer quelles sont les autres personnes de l'organisme, s'il en est, qui les accompagnent et qui seront disponibles pour répondre aux questions de la Commission au cours des séances publiques. Par ailleurs, si vous avez déposé des documents ce soir, veuillez les indiquer, tout simplement. Je vais commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

180 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Mon nom est Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère. Je suis coordonnateur de l'évaluation des projets énergétiques et j'agirai à titre de porte-parole.

185 Je suis accompagné ce soir de madame Hélène Desmeules, chargée de projet au même service. Il y a également monsieur Claude Dugas qui est présent dans la salle de la Direction régionale de l'analyse de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Monsieur Dugas sera présent seulement ce soir.

190 Vous parlez des documents, j'ai déposé un document lors de la séance de Gros-Morne, c'est la Note d'instructions 9801 qui fixe des critères de bruit à respecter pour les bruits de sources fixes.

195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

200 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Oui, Claudel Pelletier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le secteur Faune, je suis à la Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Je vais pouvoir répondre aux questions qui concernent la faune évidemment.

205 Les documents qu'on a déposés sont les plans de rétablissement des trois (3) espèces d'oiseaux de proie à statut précaire, c'est-à-dire le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin et l'aigle royal.

210 On a aussi déposé les mesures de protection en forêt publique pour ces trois (3) espèces-là aussi.

On a déposé un protocole d'inventaire d'oiseaux de proie avant les projets, un protocole d'inventaire de chauves-souris avant les projets, puis un protocole d'inventaire de suivi de mortalité, une fois que les parcs sont en opération.

215

Et puis on a présenté aussi une présentation que j'ai faite à Gros-Morne pour tout le volet, là, d'étude qui est en cours sur la télémétrie de ces trois (3) espèces d'oiseaux de proie là aussi, plus une petite présentation qui fait un peu le tour des questions de chauves-souris, là, en termes d'identifications.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Toujours du côté du MRNF.

225

PAR M. DANICK BOULAY:

Monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires. Mon nom est Danick Boulay du ministère des Ressources naturelles, et je représente les domaines, Énergie, Forêt, Mines et Territoire public.

230

Au niveau des documents qui sont déposés ou qui le seront prochainement, on retrouve le Plan régional de développement du territoire public, volet éolien.

235

On retrouve aussi le cadre d'analyse pour l'implantation d'installation éolienne en territoire public. On retrouve également le Guide de développement de la villégiature sur le territoire public, le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères, un document d'information sur le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, et cela, à propos des modalités d'intervention dans un encadrement visuel, ainsi qu'un document sur les impacts cumulatifs à propos des projets éoliens qui suit le premier appel d'offres.

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

245

Du côté d'Hydro-Québec.

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

250

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

Je me nomme Éric Chaîné, je suis délégué commercial à Hydro-Québec Distribution sous la direction Approvisionnement en électricité, donc il s'agit de l'unité qui gère les appels d'offres pour l'achat d'énergie et les contrats d'achat d'électricité.

255 Les documents qui ont été déposés au cours des séances précédentes, pour le projet de Gros-Morne mais qui s'appliquent également pour le projet de Montagne Sèche, sont un cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en territoire privé, autant en territoire boisé qu'en territoire agricole.

260 Également la méthodologie d'évaluation environnementale relativement aux projets de lignes et projets de postes d'Hydro-Québec; la méthodologie comporte le volet évaluation environnementale ainsi que le volet évaluation des impacts sur le paysage.

265 Et enfin, nous avons déposé cinq (5) bulletins d'information-consultation portant sur les projets de lignes de raccordement visant à raccorder chacun des parcs éoliens.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 OK.

Du côté de la MRC de la Côte-de-Gaspé.

PAR M. HENRI PRESTON:

275 Oui, alors bonsoir. Je suis Henri Preston, directeur général à la MRC de la Côte-de-Gaspé.

280 Le document que j'ai déposé est le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Côte-de-Gaspé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Preston.

285 Du côté de la municipalité de Cloridorme.

PAR Mme MARIE DUFRESNE:

290 Bonsoir. Marie Dufresne, directrice générale.

J'ai déposé des documents concernant les dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes; c'est des extraits pertinents de notre plan d'urbanisme.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Merci beaucoup.

300 D'ailleurs j'invite les participants à consulter à l'arrière la liste de l'ensemble de ces documents qui ont été déposés hier et avant-hier. C'était dans le cadre du projet éolien de Gros-Morne. Plusieurs de ces informations sont pertinentes pour celui également de Montagne Sèche. Donc il y a plusieurs questions qui ont été soulevées, je vous invite à consulter cette documentation-là.

305 Aux personnes-ressources, tant celles aux tables que celles assises dans la salle, si vous désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions pour apporter toute information supplémentaire utile aux travaux de la Commission, ou encore un angle du dossier que vous jugez nécessaire d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe en audience pour obtenir le droit de parole, ou encore en discuter avec madame Crochetière lors des pauses.

310 J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des séances publiques prévoient en premier lieu que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience pour le projet de Montagne Sèche. Je les inviterai donc tout à l'heure, à tour de rôle, à présenter les motifs de leur requête.

315 En second lieu, une fois les requêtes présentées, j'inviterai le porte-parole du promoteur du projet, monsieur Luc Leblanc, à présenter les membres de son équipe et à nous entretenir, pendant environ vingt (20) minutes, sur le contenu de son projet qu'il soumet, des répercussions qu'il anticipe et des modifications apportées depuis son dépôt s'il y a lieu.

320 Après la présentation de monsieur Leblanc, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et c'est à ce moment-là que le registre sera ouvert. Il s'agit du registre auquel vous devez vous inscrire pour venir poser des questions ici à l'avant. À la reprise de la séance, après la pause, j'appellerai les participants à venir poser leurs questions et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront inscrits au registre.

325 Voici maintenant les règles de procédure de l'audience publique et la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Je permettrai deux (2) questions par intervention en évitant les sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

330 Vous avez la possibilité de vous réinscrire par la suite au registre pour poser des questions supplémentaires. Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question et ils doivent être courts.

340 Je rappelle que la première partie de l'audience est consacrée à la cueillette d'information qui vous permettra de vous faire une meilleure idée du projet, et vous aurez l'opportunité en deuxième, le 15 octobre prochain, de venir présenter vos opinions.

345 La Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle. Toutes les questions doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions; aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les personnes-ressources ou les citoyens. Cette façon de faire contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit profitable à tous.

350 Afin d'assurer le respect de tous les participants, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE; les questions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter aussi les poursuites en dommages.

355 Si les réponses aux questions ne peuvent pas être données immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir le plus rapidement possible. Ces réponses feront partie du dossier, elles seront disponibles dans le site Internet du BAPE et dans les centres de consultation. Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la semaine qui suit leur dépôt.

360 Dans le même ordre d'idées, je tiens à vous informer que tout ce qui a été dit en séance publique est enregistré, et que les transcriptions de la sténotypiste seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Elles seront également disponibles sur le site Internet du BAPE.

365 Par ailleurs, si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où ledit document est demandé. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". La Commission fixera alors une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus.

375 La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront alors d'un délai pour réagir à cette décision.

380 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à madame Poliquin, coordonnatrice du secrétariat, qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

Dans le cadre de la présente audience publique, la Commission réalise un projet pilote qui vise, nous l'espérons, à aller au-delà de votre questionnement en testant des hypothèses de travail pour mieux préparer vos mémoires. Je m'explique!

385 À la fin de la séance de demain soir, et une fois que toute l'information nécessaire à l'analyse des projets sera disponible, nous ouvrirons un registre parallèle au registre des questions. Ce nouveau registre vous permettra de pouvoir venir prendre la parole pour faire des propositions de bonification au projet. Je vous inviterai à venir présenter vos propositions en fonction de l'ordre d'inscription prévu à ce nouveau registre.

390 Une fois que ces présentations de propositions seront terminées, nous prendrons une pause. Pendant cette pause, ceux ayant présenté des propositions seront invités à discuter avec les analystes, les dames à votre droite et en arrière, afin de s'assurer que le résumé des propositions est concordant avec ce qu'ils ont énoncé. De leur côté, le promoteur et les personnes-ressources seront également invités à rencontrer les analystes pour indiquer qu'ils
395 souhaitent prendre la parole pour réagir aux propositions. La pause permettra tant au promoteur qu'aux personnes-ressources de mieux préparer leurs réponses.

Au retour de la pause, la liste des propositions des citoyens sera projetée à l'écran. La Commission entendra alors les réponses du promoteur, qui sera invité à commenter chacune des propositions et les réponses des personnes-ressources qui voudront intervenir.
400

Afin d'éviter les débats, les participants ne seront pas invités à réagir aux réponses du promoteur et des personnes-ressources, sauf si leur proposition avait été mal interprétée. Si, selon le promoteur ou les personnes-ressources, des propositions exigent plus de temps de réflexion avant de pouvoir fournir une réponse, la Commission donnera une date limite pour recevoir ces informations. Ces informations seront par la suite rendues publiques lorsqu'elles seront disponibles.
405

Par ce projet pilote, la Commission souhaite offrir aux participants encore plus d'information pour la préparation de la deuxième partie, soit la rédaction de leur mémoire, et offrir au promoteur ainsi qu'aux personnes-ressources la chance de s'exprimer sur des propositions concrètes.
410

Rappelons que le rôle du BAPE n'est pas d'approuver ou de rejeter les projets qui lui sont soumis, mais bien de s'assurer que si ces projets sont approuvés par le gouvernement, ils bénéficieront du meilleur contexte d'insertion possible. Voilà pourquoi il importe de travailler avec les participants, les promoteurs et les personnes-ressources à trouver des pistes de bonification et de solution au projet étudié et aux enjeux qui en découlent, le tout dans une perspective de développement durable.
415

J'aimerais mentionner qu'il y a cinq (5) centres de consultation pour le projet de Montagne Sèche. Tout au cours du mandat, les documents actuellement publics et ceux qui seront déposés pourront y être consultés. Ces centres sont la Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares, 533, route 132 à Cloridorme; le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg, 783, boulevard de Pointe-Navarre à Gaspé; le secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, 2, Riverside Ouest à Listuguj.
420
425

Il y a également deux (2) centres permanents: le bureau du BAPE à Québec, la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Vous pouvez vous adresser à l'arrière de la salle pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation.

430 La Commission dispose également d'un site Web où toute la documentation actuelle et celle qui sera déposée dans le cadre de cette audience peuvent être consultées. Son adresse est le www.bape.gouv.qc.ca, et les gens à l'arrière de la salle pourront vous donner plus d'information à ce sujet.

435 Enfin, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens, et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible sur vos chaises et de le retourner à l'arrière de la salle. Et voilà!

440

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
MARC CARON

445

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant, à tour de rôle, les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience publique et à présenter le groupe qu'ils représentent, le cas échéant.

450

J'inviterais, dans un premier temps, monsieur Marc Caron.

PAR M. MARC CARON:

455

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Caron.

460

PAR M. MARC CARON:

Bonsoir madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. J'ai fait une demande pour les audiences publiques du projet Montagne Sèche suite à mes participations antérieures dans les projets mont Miller, mont Copper ainsi que le projet Anse-à-Valleau.

465

Le développement éolien, suite au rapport de madame Jocelyne Beaudet, qui était accompagnée de Eugénie Mbatika et Qussaï Samak, ils mentionnaient que le développement

470 éolien était dans une anarchie totale, dans le sens qu'il s'intégrait, ça s'intégrait aux
communautés avec une certaine – autrement dit, comme monsieur Pelletier disait hier, que tout
était décidé, les échéanciers de livraison de l'énergie sont déjà connus, les promoteurs ainsi
qu'Hydro-Québec ont entamé des discussions, ont avancé leur projet avec des délais, des délais
de livraison de l'énergie.

475 Ça fait que nous autres, comme citoyens à part entière du territoire, qu'est-ce qu'on peut
faire, qu'est-ce qu'on peut sortir pour mousser notre économie, parce que le développement
éolien a été fait pour sortir la Gaspésie de son marasme économique.

480 Si on installe des éoliennes, il y a les coûts d'implantation, il y a la construction; puis du
côté construction, avec les populations qui sont ici en Gaspésie, il y en a pas beaucoup là, il y en
a pas beaucoup qui tirent de bénéfiques, il y a quelques entrepreneurs, mais quand il y a des
sommes investies, comme Montagne Sèche c'est un montant de quatre-vingt-quatre millions
(84 M\$), combien va rester dans la communauté!

485 Bon, il va en rester, mais au niveau construction, tu vas avoir les questions
d'hébergement, de nourriture, ce qui s'adapte le plus à ce qu'on peut offrir. Les grands
entrepreneurs généraux qui sont capables de construire les parcs, il y en a pas, on n'en a pas ici;
tout le tour de la Gaspésie, les gens sont pas qualifiés, pas assez gros, ou on leur fait pas encore
confiance.

490 Ça devrait, avec les politiques gouvernementales qui ont été établies pour le
développement éolien, avec la partition de soixante pour cent (70 %) de contenu régional, on
devrait être capable de se développer, parce que les Gaspésiens, quand même, ont fait leur
preuve, puis quand on va travailler à l'extérieur, on est compétent. Qu'on aille à Montréal, qu'on
aille en Alberta, qu'on aille partout, il y a des compétences qui sont reconnues, il y a une capacité
qui est reconnue.

500 Mais c'est certain que quand l'énergie éolienne est arrivée avec Murdochville, ça a
commencé avec le projet de Le Nordais de Cap-Chat en 1998, c'est la compagnie Axor qui a
obtenu le contrat, il y a eu des aides gouvernementales appréciables. Ainsi que Murdochville,
Murdochville a été, le contrat octroyé de gré à gré par le gouvernement péquiste de l'époque, la
continuité se fait, que les gouvernements changent, qu'on change de gouvernement, que ce soit
un péquiste, un libéral ou un national, l'économie arrête pas, là, ça continue.

505 Dans le gré à gré de Murdochville, moi, j'ai participé aux audiences. Les promesses qui
ont été faites, on n'a pas vu de retombées économiques, rien. Des retombées économiques à
long terme, oui les éoliennes sont là, elles tournent, il y a des gens qui se plaignent que ça
dérange leurs oreilles, que ça dérange leur visibilité, c'est ce qui nous reste ici en Gaspésie.

510 On a le projet, moi je vois le projet d'Anse-à-Valleau, je le vois de chez moi, je vois les
éoliennes, oui c'est une énergie, je l'ai dit depuis mes premières participations aux audiences,

c'est une énergie qu'on doit développer, mais on doit la développer pour nous sortir du marasme économique, même si la population, les populations sont âgées en Gaspésie, même si on est en déclin.

515

Ça va nous prendre de l'attrait pour avoir une nouvelle population, pour finir nos jours nous autres. Quand on vient vieux, on retombe en enfance un peu, on a besoin des autres pour nous servir; quand on est jeune, on a besoin de nos parents pour nous servir, mais quand on est vieux, on a besoin de nos enfants pour nous servir ou d'autres personnes.

520

Ma demande est dans ce sens-là, qu'on éclaircisse les possibilités d'améliorer ce que les populations peuvent retirer d'avoir l'éolien sur leur territoire et d'en être fiers. Merci!

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Merci monsieur Caron.

530

POURVOIRIE BEAUSÉJOUR

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais la Pourvoirie Beauséjour, monsieur Serge Milliard.

535

PAR M. SERGE MILLIARD:

Bonsoir monsieur le Président.

540

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Milliard.

545

PAR M. SERGE MILLIARD:

Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Alors mon nom, je le répète, est Serge Milliard, je suis copropriétaire de la Pourvoirie Beauséjour avec Réal Blouin qui est ici également dans la salle.

550

Alors je vais vous lire la lettre que j'ai fait parvenir à madame Beauchamp pour la demande d'audience publique. Alors ça dit ceci:

555

"Madame la Ministre, la présente concerne le sujet cité en titre et fait suite à notre participation récente à une rencontre publique d'information au sujet du projet de développement d'un parc éolien dans les municipalités du canton de Cloridorme et de Petite-Vallée.

560

"Notre entreprise, la Pourvoirie Beauséjour, est localisée à Petite-Vallée et est en opération depuis près de vingt (20) ans. Complètement située sur une terre privée, un domaine de trois cent soixante-dix-sept hectares (377 ha) en front de mer comportant cinq (5) lacs naturels, notre pourvoirie est bordée au sud par les terres du domaine de l'État. C'est justement en marge de notre territoire, sur les montagnes situées en face de nos infrastructures d'hébergement, que le projet de la Montagne Sèche de la compagnie Cartier énergie éolienne prévoit l'installation de trente-neuf (39) éoliennes dont treize (13) directement dans le paysage visible à partir de nos installations et à partir de quatre (4) de nos cinq (5) lacs de pêche.

565

"Madame la Ministre, nous ne sommes pas contre les projets de développement éolien en général, mais en ce qui concerne la perspective peu réjouissante d'une pollution visuelle et sonore incompatible avec la vocation touristique de notre entreprise, il est tout à fait naturel que nous ayons quelques réserves.

570

"La Pourvoirie Beauséjour jouit d'une excellente réputation grâce à ses nombreux clients satisfaits, tous des gens en grande partie de l'extérieur de la région.

575

"Le produit de la pêche à l'omble de fontaine avec hébergement de qualité que nous offrons est un produit d'appel sur le plan touristique. Nous avons une politique d'achats locaux et tous nos employés sont également issus des localités environnantes. Avec une capacité de vingt-six (26) personnes à l'occasion, nous avons un très bon taux d'occupation. Il est indéniable que notre entreprise constitue un apport économique positif pour la localité de Petite-Vallée et les localités environnantes, d'autant plus qu'il n'existe pas d'autres entreprises touristiques équivalentes du côté nord de la Gaspésie.

580

585

"Par ailleurs, nous avons des projets de développement importants pour les prochaines années. Nous envisageons notamment une phase de construction de chalets haut de gamme. Il est évident que la perspective d'une perturbation de l'environnement visuel et sonore à partir d'une portion significative de notre territoire pourrait compromettre ces projets.

590

"En conséquence, nous demandons que le processus d'audience publique du BAPE soit mis en œuvre dans ce dossier afin de nous donner l'opportunité de préparer notre argumentation et de faire valoir notre point de vue dans cette affaire.

"En conclusion, est-il besoin de vous indiquer que nous sommes disponibles pour toute question, information additionnelle ou rencontre que vous considérez importante dans le traitement de notre demande et pour les étapes subséquentes."

595 Alors vous remerciant de l'intérêt, etc. Alors c'est ça la demande que j'ai fait à madame la
Ministre. Merci!

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Merci beaucoup monsieur Milliard, merci beaucoup.

GASTON HERVIEUX

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Gaston Hervieux.

Bonsoir monsieur Hervieux.

610

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Bonsoir monsieur le Président.

615

Comme vous m'aviez fait une invitation à la prérencontre de vous demander une requête formelle adressée au BAPE à l'effet d'indiquer dans les communiqués du BAPE qu'il y a une partie, dans la première partie d'audience publique, qui est réservée aux requérants d'audience publique pour présenter leurs motifs d'audience et...

620

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous présentez votre motif?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

625

C'est le motif. C'est le motif, c'est que c'est pas indiqué dans les communiqués.

Alors là vous parlez de, je présente oui, vous avez reçu ma demande pour la requête, merci.

630

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai fait le message au BAPE.

635 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, parce que j'ai communiqué avec monsieur, aux communications, Jean-Sébastien Fillion.

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et on vous a dit que, la réponse que monsieur Jean-Sébastien Fillion vous a...

PAR M. GASTON HERVIEUX:

645

Non, je l'ai pas rencontré, je suis arrivé à la dernière minute ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

OK. Donc pour dire, votre suggestion, la décision n'est pas rendue encore par le BAPE, mais votre proposition a été transmise aux autorités à l'effet d'inclure dans le communiqué que vous parlez, quand on annonce la tenue d'audience, que les requêtes vont être publiques lors de la première séance.

655

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Ah, ça c'est l'autre partie. Et les requêtes seraient publiques à condition - du moins vous pourriez l'indiquer dans vos documents officiels – que les personnes signalent, plutôt le BAPE signale que toute demande d'audience publique serait publique à moins que la personne demande qu'elle soit confidentielle, et là on revient avec le tableau où vous évaluez la pertinence de garder confidentielle, puisque ça peut affecter des parties ou des gens.

660

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Donc là, pour l'instant, on suit la procédure. La procédure, c'est que la requête est rendue publique au moment de la première audience ce soir, puisque nos pouvoirs d'enquête, de commissaires-enquêteurs, débute lors du mandat, et le mandat qui nous a été confié débute ce soir. Mais votre message et votre suggestion ont été transmises aux autorités du BAPE.

670

Maintenant, je vous invite à nous présenter votre requête.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

675

Ma requête est partie, la fiche technique du projet de Montagne Sèche, où on indiquait clairement – je lis pas toute la citation – puisque plus de cinq cents mètres (500 m) serait maintenus entre les habitations et les éoliennes en ce qui concerne les bruits.

680

Alors comme effectivement, c'est indiqué dans plusieurs RCI qu'on a cinq cents mètres (500 m), cinq cents mètres (500 m) d'une habitation, et que c'est sur cette base-là qu'on va accorder, entre autres, un de ces critères-là pour accorder un certificat d'autorisation.

685

Alors en voyant plus de cinq cents mètres (500 m), ça m'a amené à me questionner et à faire une demande d'audience publique, parce qu'on a déjà soulevé antérieurement qu'il y avait d'autres critères à considérer pour établir les distances entre les habitations, que seulement que cinq cents mètres (500 m).

690

Et ce qui a été démontré - parce que bon, on peut en parler - dans le projet Gros-Morne de Cartier, c'est qu'effectivement, et ça vient d'être déposé, ce qu'on a appelé le règlement qui fixe les normes pour les bruits de sources fixes, ce qui a été démontré, c'est qu'effectivement, on tenait maintenant compte d'un critère qui va être de quarante (40) dB la nuit et de quarante-cinq (45) dB le jour, pour ce qui concerne le bruit.

695

Donc si on tient compte de d'autres critères que seulement qu'un critère de base dont c'est pas clair auquel il référerait le cinq cents mètres (500 m), c'est qu'on peut se retrouver à une distance beaucoup plus éloignée d'une éolienne, entre une habitation et une éolienne finalement, que cinq cents mètres (500 m).

700

Alors dans ce contexte-là, ce que j'ai demandé aussi pour cette audience-là, c'est qu'on prenne en considération que plusieurs questions ne sont pas encore vidées. Quand on parle du développement anarchique des parcs éoliens, c'est qu'on n'a pas d'étude scientifique qui nous permet d'évaluer les conséquences des bruits, les conséquences, parce qu'on se base, comme monsieur vient de l'expliquer, monsieur de l'Environnement, on se base sur un règlement qui fixe les normes pour les bruits de sources fixes.

705

Alors les éoliennes, ça a jamais été étudié, alors on s'est basé là-dessus, on est rendu là, c'est ce qui fait le changement. Mais on n'a pas d'étude scientifique qui nous permet d'évaluer à partir de quand on affecte la santé publique ou la faune en matière de bruits, d'ultrasons, d'infrasons, de champs magnétiques, de champs électromagnétiques, et même de courants parasites dans certains cas.

710

Alors c'est pour ça que j'ai demandé une audience publique, pour essayer de faire évoluer cette connaissance-là, et d'essayer d'obtenir plus d'information.

715

Et par rapport au projet de Gros-Morne, oui, on a une connaissance nouvelle, c'est qu'on apprend que le ministère de la Santé serait à faire ces études-là. Et aussi, bien, comme je le disais tout à l'heure, pour le bruit, le ministère de l'Environnement a déjà fait un pas de plus que ce qu'on retrouve dans les autres dossiers, et c'est autour de ça que j'ai fait ma demande d'audience publique, sur les questions de santé publique reliées aux nuisances qui pourraient survenir par la cause des éoliennes.

720

725 Et j'ai conclu, dans ma demande d'audience publique, que j'étais très impressionné – bien impressionné, c'est presque ça – que je trouvais curieux qu'on place les parcs éoliens à la limite de certains critères, comme quarante (40) dB et quarante-cinq (45) dB, alors qu'on devrait établir une marge de sécurité pour être certain qu'on n'entende pas les éoliennes. Alors c'est pas le cas présentement dans les divers parcs, il y a des gens qui disent qu'ils entendent les éoliennes, et je crois que c'est un minimum.

730 Et dans ce contexte-là, j'ai demandé, à Gros-Morne, au ministère de l'Environnement, si c'était possible d'appliquer les principes de développement durable qui ont été votés par le gouvernement à l'Assemblée nationale du Québec, et d'adopter un principe de précaution, même si on n'avait pas encore les études, pour permettre d'éloigner les éoliennes davantage des lieux habités ou des lieux de villégiature, à partir du moment qu'on considère pas l'habitation mais plutôt les gens qui seraient dans les secteurs ou qui travailleraient même dans les secteurs des parcs industriels éoliens.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Hervieux.

740 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Merci beaucoup.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonne soirée.

750 Une quatrième demande d'audience publique a été également déposée par le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

755 Elle portait notamment sur l'adoption d'un cadre de développement éolien, la participation du public, la réduction des impacts, l'établissement de règles favorisant une répartition harmonieuse, les critères de sélection basés sur le développement durable et finalement, la tenue d'audience générique sur le sujet. Pour plus de détails, je vous invite à consulter leur document à l'arrière.

760 _____

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

765

PAR LE PRÉSIDENT:

770

Nous invitons maintenant le promoteur et son porte-parole, monsieur Leblanc, à présenter son équipe et à exposer son projet.

PAR M. LUC LEBLANC:

775

Monsieur le Président Fortin, madame Bigué, monsieur Haemmerli commissaires, mesdames, messieurs membres des personnes-ressources, mesdames, messieurs.

780

Cartier énergie éolienne est très heureuse ce soir de venir présenter le projet de Parc éolien de Montagne Sèche dans le cadre, bien entendu, de la consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

785

Monsieur le Président, permettez-moi, avant de présenter mon équipe, peut-être de présenter l'entreprise Cartier énergie éolienne. Qui est Cartier énergie éolienne, Cartier est une entreprise qui est née suite à un partenariat entre deux (2) entreprises, soit TransCanada et Innergex énergie renouvelable. Ce partenariat a été initié dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat de mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Excusez-moi! Pour le bénéfice des participants dans la salle, vous remarquerez que les commissaires ne regardent pas souvent l'écran, c'est pas parce qu'ils ne suivent pas la présentation, mais parce qu'on l'a ici en avant sur des écrans pour nous, pour pouvoir vous regarder plus souvent.

795

Excusez-moi monsieur Leblanc, vous pouvez continuer.

PAR M. LUC LEBLANC:

800

Pas de problème, monsieur le Président, c'est important de bien le spécifier.

805

Donc maintenant l'équipe qui m'accompagne! À ma droite, monsieur Normand Bouchard qui est vice-président énergie éolienne chez nous; à sa droite, monsieur Yves Garant, analyste en environnement.

En arrière, au centre, madame Jeanne Gaudreault qui est directrice projet environnement et ingénieure forestière; directement en arrière de moi, monsieur Matthieu Féret qui est biologiste

de formation et travaille chez Pesca Environnement; à sa droite, madame Nathalie Leblanc qui est également biologiste de formation et travaille aussi chez Pesca Environnement.

810 Au côté de madame Gaudreault, monsieur François Tremblay qui est urbaniste de formation et travaille chez Hélimax Énergie, et enfin à sa droite, monsieur Francis Pelletier qui est ingénieur et travaille chez Hélimax Énergie.

815 Donc maintenant, monsieur le Président, le Parc éolien de Montagne Sèche! Premièrement, j'aimerais présenter la participation, les activités de participation du milieu qu'on a maintenues. Donc les rencontres avec les organismes du milieu: donc au cours des derniers mois, des dernières années, on a rencontré les municipalités, la MRC, l'Association chasse et pêche, la Fédération québécoise de la faune, la Direction régionale de la Gaspésie, les communautés autochtones, entre autres par le Secrétariat que vous avez identifié tout à l'heure, l'exploitant forestier, les clubs de motoneige et de VTT, Estran, le comité Estran Agenda 21, la 820 Pourvoirie Beauséjour et l'Association touristique de la Gaspésie, l'ATR.

825 On a également tenu une journée portes ouvertes le 25 octobre 2007 à la salle ici même à Cloridorme, à la salle municipale de Cloridorme. Lors de cette rencontre, il y a cinquante (50) personnes qui se sont présentées afin de venir chercher de l'information sur le projet, et discuter avec nous des différentes phases du projet.

830 Je vous identifie ici les deux (2) photos qui sont tirées justement de la journée portes ouvertes où on avait présenté les cartes du projet qu'on retrouve à l'intérieur de l'étude d'impact ainsi que les simulations visuelles.

Également étaient présents à cette journée portes ouvertes les représentants d'Hydro-Québec afin de répondre aux questions de la population, et également de présenter le tracé de la ligne électrique.

835 Donc maintenant la localisation du Parc de Montagne Sèche! Donc le parc touche deux (2) municipalités, soit la municipalité de Petite-Vallée à l'ouest et la municipalité de Cloridorme à l'est. Vous avez, sur la carte ici, au milieu de la carte, la limite municipale entre les deux (2) municipalités.

840 Donc ici, on a le Grand lac Alphée et la Pourvoirie Beauséjour qui est située ici. Le ici, pour madame la sténographe, donc la Pourvoirie Beauséjour est située en dehors du domaine du parc, dans le secteur de la municipalité de Petite-Vallée, au coin supérieur gauche de la carte et le lac Alphée est situé à l'extrémité sud, dans le centre du parc.

845 Maintenant, quelques caractéristiques techniques relatives au projet de Montagne Sèche. La superficie du parc est de mille sept cent quarante-sept hectares (1747 ha). Le parc est une puissance nominale de cinquante-huit point cinq mégawatts (58,5 MW) répartis sur des éoliennes

de un point cinq mégawatt (1,5 MW) chacune, de la marque General Electric, et on en compte trente-neuf (39) éoliennes.

850

La hauteur de la tour est de quatre-vingts mètres (80 m), donc soit du niveau du sol jusqu'à la nacelle; le diamètre du rotor est de soixante-dix-sept mètres (77 m) comme qu'on voit sur la photo.

855

Les lignes électriques souterraines, on va en avoir pour dix-neuf point quatre-vingt-quatorze kilomètres (19,94 km), et les lignes électriques aériennes pour quatre point soixante-quatorze kilomètres (4,74 km).

860

Comme j'ai mentionné, le projet est situé dans les deux (2) municipalités de Cloridorme et de Petite-Vallée, et le coût total du projet est de quatre-vingt-trois millions de dollars (83 M\$).

865

Au niveau des retombées économiques maintenant! Pendant la phase de construction, soit de 2010 à 2011, on prévoit en moyenne cent cinquante (150) travailleurs sur le chantier, et lors de la période de pointe, soit pendant la période du mois de mai à environ au mois d'août-septembre, environ deux cents (200) travailleurs, là, s'affaireront sur le chantier pendant cette période de pointe pour la construction du parc éolien.

870

Au niveau des retombées économiques régionales, dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec, on doit tenir compte d'un minimum de soixante pour cent (60 %) de contenu régional. Le contenu régional, on a identifié une région désignée, soit la Gaspésie administrative et la MRC de Matane. Donc au total, c'est cinquante millions huit cent vingt mille dollars (50 820 000 \$) de retombées économiques directes pour la région désignée.

875

Pendant la phase d'exploitation, au niveau des salaires et fournitures, on prévoit un million trois cent soixante-cinq mille dollars (1 365 000 \$) annuellement. Et concernant les contributions volontaires aux municipalités, un montant de soixante-quatorze mille cinq cents dollars (74 500 \$) par année.

880

Au total, donc c'est un million quatre cent trente-neuf mille cinq cents dollars (1 439 500 \$) annuellement qui sera investi, soit trente-quatre millions sept cent trente mille dollars (34 730 000 \$) après les vingt (20) ans d'exploitation du projet, du parc plutôt.

885

Maintenant, les critères d'implantation reliés au Parc éolien de Montagne Sèche! Qu'est-ce que c'est les critères d'implantation, en fait, c'est afin d'identifier ou de localiser chacune des éoliennes, on doit tenir compte de différents critères, différents éléments du territoire afin de protéger l'environnement bien entendu, et également identifier des endroits qui sont propices à l'installation d'une éolienne, donc les endroit où il vente. C'est les critères que je vais vous présenter.

890 Donc les éléments utilisés, on a utilisé, comme j'ai mentionné bien entendu, le vent, les milieux humains, les milieux physiques, biologiques, et des considérations d'ordre technique et réglementaire.

895 Donc cette carte-ci présente le vent, donc soit la ressource éolienne. Dans les secteurs par exemple oranges, beiges, jaunes, ce sont des secteurs, ou roses ici, ce sont des secteurs qui sont très propices à une production énergétique au niveau de la ressource éolienne, comparativement aux secteurs qui sont plus dans le vert, dans le beige, ici beige pâle, ou dans le bleu, ce sont des endroits qui sont beaucoup moins propices à la production énergétique, soit parce que, par exemple dans le bleu, on retrouve tout particulièrement des vallées ou des coulées.

900 Maintenant au niveau des critères du milieu humain, on a identifié certaines zones tampons minimums. Donc qu'est-ce que c'est ces zones tampons, donc par exemple, à partir d'une habitation incluant les chalets, on a une zone tampon d'un minimum de cinq cents mètres (500 m) entre une éolienne et une habitation. Donc si j'ai un chalet, j'aurai pas d'éolienne à cinq cents mètres (500 m) autour.

910 Au niveau d'un abri sommaire ou un camp de chasse, deux cent cinquante mètres (250 m); le camping du Sentier international des Appalaches, deux cent cinquante mètres (250 m) également; le Sentier international des Appalaches, deux cents mètres (200 m) le sentier de VTT, cinquante mètres (50 m); sentier de motoneige, deux cents mètres (200 m); ligne de transport d'énergie, cent cinquante mètres (150 m); l'auberge de la Pourvoirie Beauséjour, mille cinq cents mètres (1500 m); site récréotouristique, mille mètres (1000 m); et la route 132, mille deux cents mètres (1200 m).

915 Maintenant, au niveau des critères physiques. Les cours d'eau permanents, on a une zone tampon de soixante mètres (60 m); les cours d'eau intermittents, trente mètres (30 m); les milieux humides sont évités; les sols minces sont évités si possible; et on évite les pentes de plus de quinze pour cent (15 %).

920 Concernant les critères d'ordre biologique! Les aires de confinement du cerf de Virginie sont évitées, les cédrières, les érablières sont évitées si possible, et les habitats fauniques reconnus sont également évités.

925 Maintenant, je reviens avec la carte du territoire. Donc comme qu'on voit sur cette carte-ci, on a une carte avec des limites municipales, les courbes de niveau, les cours d'eau et certaines routes et sentiers.

930 Lorsque j'applique sur cette carte-ci les différents critères que je viens de vous énumérer, premièrement, au niveau du milieu humain, on a identifié les différents critères que j'ai énumérés en la couleur de gris; donc par exemple au niveau d'un chalet, on va mettre une zone minimum

de cinq cents mètres (500 m), au niveau des sentiers de motoneige et de VTT, comme je vous ai expliqué tout à l'heure.

935 Maintenant, au niveau du milieu physique, ici, on a représenté sur la carte principalement les pentes de plus de quinze pour cent (15 %) qui sont sur le territoire, qui ont été exclues des endroits où on pouvait installer nos éoliennes.

940 Le milieu biologique maintenant, entre autres les habitats du poisson sont identifiés, les petites lignes grises un peu partout sur la carte. Donc voici l'ensemble des éléments du milieu humain, physique et biologique.

945 On peut voir sur cette carte-ci qu'à partir du territoire initial, il nous reste environ vingt pour cent (20 %) du territoire où on peut installer nos éoliennes. Mais toutefois, à ce moment-ci, on n'a pas encore considéré les éléments d'ordre réglementaire ou encore les éléments d'ordre technique.

950 L'espacement entre les éoliennes! Donc qu'est-ce que ça veut dire, donc si j'ai deux (2) éoliennes une en arrière de l'autre, je vais devoir respecter un espacement d'au moins environ quatre cents mètres (400 m) entre la première éolienne et la seconde. Également, je vais devoir respecter une distance de deux cent quarante mètres (240 m) de chaque côté des éoliennes.

955 Bien entendu, monsieur le Président, tout le projet doit respecter la réglementation municipale, provinciale et fédérale.

960 Donc lorsqu'on applique l'ensemble de tous ces critères-là, toutes ces considérations d'ordre technique et réglementaire, on arrive à un résultat de l'application de l'ensemble des critères incluant la ressource éolienne. Donc voici, monsieur le Président, la configuration du Parc éolien de Montagne Sèche.

965 À cette étape-ci, monsieur le Président, j'aimerais vous mentionner que suite au dépôt d'une réglementation de la municipalité de Petite-Vallée au mois de juin dernier, donc soit après le dépôt de l'étude d'impact, il y a eu une réglementation à Petite-Vallée qui mettait une distance de un point cinq kilomètre (1,5 km) de l'auberge de la Pourvoirie Beauséjour. On a appliqué cette considération réglementaire, ce qui a provoqué le déplacement de deux (2) éoliennes qui étaient à l'intérieur de ce un point cinq kilomètre (1,5 km) là. D'ailleurs, on a déposé à la Commission les cartes avec la nouvelle configuration.

970 Maintenant, les activités du projet! Les activités sont divisées en trois (3) phases, soit la phase de construction, la phase d'exploitation et la phase de démantèlement.

 Pendant la phase de construction, on va pratiquer le déboisement donc, et on a mentionné si nécessaire considérant qu'on a rencontré l'industriel forestier et on a planifié notre projet afin de diminuer le maximum possible ou d'avoir le minimum d'impacts sur le milieu. Donc

975 en collaborant avec l'industriel, on a planifié, par exemple, nos chemins ou certaines coupes forestières lorsque c'était possible, bien entendu, afin de minimiser l'impact sur la forêt.

On va, bien entendu, construire et améliorer les chemins, construire de nouveaux chemins et améliorer les chemins existants. On va faire le décapage des aires de travail, donc
980 les aires de travail vraiment autour des éoliennes ou encore les endroits où on va faire nos chemins. On va faire la construction de fondations.

On va également transporter des composantes d'éoliennes, on va faire l'érection de celles-ci; on va mettre également la mise en place de lignes électriques souterraines et
985 aériennes, et on va finalement construire un poste de raccordement qui va relier chacune des éoliennes entre elles au poste de raccordement pour le mettre sur le réseau d'Hydro-Québec.

Pendant la phase d'exploitation! Au niveau de l'opération et l'entretien, on prévoit l'embauche de six (6) employés pour s'assurer de l'entretien du parc et l'opération du parc, six (6)
990 employés permanents à l'année.

On va également construire un bâtiment de service, vous avez sur la photo notre bâtiment de service de Baie-des-Sables, donc c'est ce type de bâtiment qui devrait être construit.

995 On va également utiliser les chemins existants.

C'est un contrat, monsieur le Président, le projet est un contrat de vingt (20) ans avec Hydro-Québec, et on va également prévoir un fonds de démantèlement de deux millions (2 M\$) à partir de la onzième année, un fonds de démantèlement va commencer à se constituer pour
1000 prévoir, à la fin du contrat avec Hydro-Québec, le démantèlement, d'avoir les fonds nécessaires pour s'assurer du démantèlement du parc.

La phase de démantèlement! On va enlever les fils électriques enfouis et également aériens, on va enlever les éoliennes, on va faire l'arasement à un mètre (1 m) de la base de
1005 béton. Ce que ça veut dire l'arasement, c'est qu'à un mètre (1 m) en dessous du niveau du sol, on va couper le béton et sortir cette partie, et on va reboiser, le cas échéant, là, après entente avec le MRNF et-ou, les propriétaires privés, lors de la phase de démantèlement.

Maintenant, l'étude d'impact sur l'environnement, ce qui est important de mentionner, c'est que l'étude d'impact sur l'environnement du Parc de Montagne Sèche répond à la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet éolien du MDDEP, soit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
1010

À l'intérieur de notre étude d'impact, on a étudié différentes composantes, donc on va vous les présenter. Donc par exemple au niveau des composantes du milieu humain, il y a le
1015 contexte socioéconomique, l'utilisation du territoire, les infrastructures de transport et de services

publics, les systèmes de radiocommunication, le patrimoine archéologique et culturel, le climat sonore et les paysages.

1020 Au niveau des composantes du milieu physique, nous avons étudié les conditions atmosphériques, entre autres la qualité de l'air, les eaux de surface, les eaux souterraines, les milieux sensibles aux activités humaines tels que les sols minces, les pentes fortes, etc.

1025 On a également regardé les composantes du milieu biologique suivantes. Donc les peuplements forestiers, les peuplements particuliers, les espèces végétales à statut particulier, la faune avienne, soit les oiseaux, les chiroptères, les chauves-souris, les mammifères terrestres, la faune aquatique, l'herpétofaune, par exemple les reptiles, les espèces fauniques à statut particulier et également les habitats fauniques reconnus.

1030 Monsieur le Président, avant même de faire l'étude des impacts du projet de Montagne Sèche, on a, à la base, considéré certains éléments lors de l'élaboration même du projet. Par exemple au niveau du milieu humain, on prévoit d'arrêter les activités pendant la semaine de la chasse à l'original à la carabine, autant au niveau de la sécurité de nos travailleurs que de la pratique elle-même de la chasse pendant cette période-ci.

1035 On va également enfouir une bonne partie des lignes électriques. On va niveler aussi les chemins afin d'éliminer les ornières et avoir des routes praticables des différents utilisateurs. Donc il y a, sur le territoire, plusieurs chemins qui mènent à différents endroits, on va s'assurer que tous ces chemins-là vont rester praticables pour les utilisateurs. Donc si on passe un chemin et on coupe perpendiculairement un chemin déjà existant, on va s'assurer que de chaque côté, qu'il y ait des ponceaux et que le fossé va être rempli avec le ponceau pour s'assurer que les chemins vont demeurer accessibles.

1045 Au niveau du milieu physique, on va utiliser des abat-poussières, tout à l'heure je vous parlais de la qualité de l'air. On va limiter le nombre de traverses de cours d'eau et installer des bassins de sédimentation afin de récupérer les eaux de ruissellement.

1050 Au niveau du milieu biologique, on va effectuer le déboisement en dehors de la période associée à la nidification des oiseaux, soit entre le 1^{er} mai et le 15 août, on va limiter le déboisement et le décapage. L'exemple que je vous donnais tout à l'heure, la collaboration qu'on a avec l'industriel forestier, on va laisser aussi la régénération en place suite au déboisement, et on va restaurer les aires de travail, donc remettre le végétal sur une bonne partie de l'aire de travail. L'aire de travail, c'est l'endroit où on va faire l'érection de l'éolienne.

1055 Maintenant, quelques mesures d'atténuation! Au niveau du milieu humain, par exemple, au niveau de l'augmentation de densité et le ralentissement de la circulation, on sait qu'on va avoir une augmentation de circulation sur le territoire, que ce soit au niveau des différentes composantes, des camions, également de l'ensemble des employés, des travailleurs. Je vous ai

1060 parlé d'une période de pointe de deux cents (200) employés qui vont s'affairer sur le chantier, ça va augmenter la densité de la circulation.

1065 On a évalué l'impact à moyen et comme mesures d'atténuation, on va informer, par exemple, les médias lorsqu'on aura des convois qui risquent de perturber d'une façon importante la circulation sur la route 132, on va informer les médias. Ces convois-là vont être escortés par une escorte routière, souvent par même la Sûreté du Québec lorsqu'on transporte la première section de tour qui est plus large.

1070 On va aussi se doter d'un plan de transport. Qu'est-ce que c'est un plan de transport? En fait, c'est d'identifier les différents utilisateurs du territoire et s'assurer d'avoir une bonne cohabitation afin que le transport ou le trafic sur l'ensemble du domaine du parc, ou avant le domaine du parc, soit planifié et qu'on sache quand vont arriver les composantes d'éoliennes et les différents travailleurs.

1075 On va également, lorsqu'on va utiliser des routes municipales, remettre en état ces routes comme elles étaient initialement. Donc l'impact résiduel a été jugé peu important.

1080 Autre exemple, l'interférence potentielle sur la réception des signaux télévisuels, l'impact a été jugé moyen également. Comme mesures d'atténuation, on prévoit la mise en place d'un programme d'amélioration des signaux.

1085 Je peux donner l'exemple de Baie-des-Sables où on a eu un (1) résident ou deux (2) qui ont eu des problèmes au niveau de la réception de certains signaux télévisuels, on a été constater les faits, et on a mis en place des moyens afin d'améliorer les signaux, donc soit rajouter une antenne ou mettre des amplificateurs d'ondes. Donc l'impact résiduel pour cette composante est jugé peu important.

1090 Alors monsieur le Président, les conclusions de l'étude d'impact! Un impact résiduel peu important sur les milieux physique et biologique, impact visuel global faible, un impact résiduel peu important sur les systèmes de radiocommunication, un impact positif important sur le plan socioéconomique, soit la création d'emplois, les retombées économiques, le développement d'une expertise spécialisée dans la région et la formation de la main-d'œuvre, donc par exemple avec le Cégep de Gaspé, Groupe Collegia, où on forme des jeunes en maintenance industrielle d'éoliennes.

1095 Après la construction, on va mettre en place un programme de suivi. Le programme de suivi va toucher cinq (5) composantes soit le paysage, le climat sonore, la faune avienne, comme j'ai mentionné tout à l'heure les oiseaux, les chiroptères, les chauves-souris, et les systèmes de télédiffusion.

1100 On va également, même dès le début de la construction, mettre en place un comité de suivi. Le comité de suivi a comme principal objectif, entre autres, de maximiser les retombées

économiques dans le milieu de la construction du projet de parc éolien, et ce comité de suivi est formé d'intervenants locaux.

1105 Par exemple, actuellement on est en train de construire le Parc de Carleton et on a sur ce comité des gens des municipalités, des MRC, des CLD, également des chasseurs, des clubs de VTT, des gens du lac Sansfaçon, des gens de la communauté des affaires.

1110 Donc je veux tout simplement en énumérer quelques-uns pour vous montrer qu'on veut avoir une représentativité générale ou globale du secteur, pour vraiment avoir une relation directe entre nous, le promoteur, et la population et le milieu. Donc le comité va également identifier certains enjeux, soit pendant la construction ou après, et intégrer des mesures appropriées, donc c'est un milieu d'échange et de collaboration entre le promoteur, Cartier énergie éolienne, et le milieu.

1115 Donc monsieur le Président, ça fait le tour de ma présentation, je vous remercie énormément de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Merci beaucoup monsieur Leblanc. Vous avez l'intention de déposer votre présentation pour la rendre publique?

PAR M. LUC LEBLANC:

1125 Oui, tout à fait, monsieur le Président, elle sera déposée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Merci beaucoup.

1135 Le registre est maintenant ouvert à l'arrière de la salle. Je vous invite à vous inscrire afin de participer à la période de questions qui débutera après la pause de quinze (15) minutes. Je vous remercie et je vous souhaite une belle audience publique avec nous.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1140

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
MARC CARON**

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si vous le voulez bien, nous allons débiter notre seconde partie de la séance de ce soir, et j'inviterais notre premier participant, monsieur Marc Caron à venir nous adresser deux (2) questions s'il vous plaît.

1150

Bonjour monsieur Caron.

PAR M. MARC CARON:

1155

Bonsoir. Ma question serait au niveau des élus politiques, quel est le rôle dans l'implantation de la filière éolienne?

PAR LE PRÉSIDENT:

1160

C'est une question, pouvez-vous la préciser, parce que dans le fond, là, on doit parler du projet de Cloridorme. Là, vous amenez une question...

PAR M. MARC CARON:

1165

Générale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170

... une question qui s'adresse à une autre personne. Donc j'aimerais ça que vous posiez votre question sur le projet.

PAR M. MARC CARON:

1175

Quelles ont été les négociations avec les communautés au niveau municipal?

PAR LE PRÉSIDENT:

1180

Donc monsieur Leblanc, quelles ont été les négociations avec les autorités municipales concernant le projet de Montagne Sèche?

PAR M. LUC LEBLANC:

1185 Oui, monsieur le Président. Lorsqu'on a été identifié comme gagnant dans le premier
appel d'offres d'Hydro-Québec, soit en 2005, il y a eu une négociation avec l'ensemble des
municipalités qui devaient accueillir des projets de parcs éoliens; donc certaines municipalités se
sont regroupées ensemble, ont engagé un avocat, on s'est assis ensemble et il y a eu une
négociation entre Cartier énergie éolienne, Northland Power qui est le deuxième promoteur qui a
remporté dans le premier appel d'offres, et les municipalités qui devaient recevoir les projets
éoliens.

1190 Donc il y a eu cette négociation-là et qui a abouti à une entente sur différents éléments
que par exemple, qui sont identifiés dans l'étude d'impact; entre autres les principaux points sont
le mille dollars du mégawatt (1000 \$/MW), le fonds pour les organismes du milieu et le fonds au
niveau du démantèlement.

1195 Donc c'était une préoccupation des communautés à ce moment-ci. Donc la négociation
s'est déroulée à cette étape-ci, donc dès le départ, dès le début.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 Monsieur Caron, vous pouvez poser une deuxième question.

Ou on pourrait, regardez, avant, monsieur Caron, je vais me retourner vers les
municipalités et je vais leur demander s'ils ont des informations additionnelles.

1205 Du côté de la municipalité de Cloridorme?

PAR Mme MARIE DUFRESNE:

1210 Il y avait eu une demande, comme monsieur Leblanc a dit, avec la firme d'avocats, ça
avait été refusé pour la Côte-de-Gaspé.

Mais c'est ça, ça a été fait au niveau politique, là.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites au niveau politique, au niveau des maires?

PAR Mme MARIE DUFRESNE:

1220 Oui c'est ça, avec les maires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Du côté de la MRC, est-ce que vous avez des commentaires?

PAR M. HENRI PRESTON:

1230 Non. La MRC n'est pas touchée directement. Il n'y a pas eu de négociations en tant que telles pour les redevances. Ça s'est fait au niveau des municipalités locales, au niveau des maires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Pourquoi selon vous ça a été refusé, madame Dufresne?

PAR Mme MARIE DUFRESNE:

1240 Je peux pas vous dire à l'époque, ça avait été apporté au Conseil, il y avait une résolution en ce sens qui a dit que Cloridorme n'embarquait pas dans le processus.

Je sais pas si c'est parce qu'il y avait eu un consensus avec les maires de la MRC, mais ça avait été refusé.

1245 De toute façon, on n'a pas eu ni plus ni moins que la Haute-Gaspésie, je pense qu'on a eu quand même le même montant qu'eux auront.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Merci beaucoup. Donc monsieur Caron?

PAR M. MARC CARON:

1255 Quel est le montant qui est accordé pour le projet Montagne Sèche pour la municipalité de Cloridorme ainsi que celle de Petite-Vallée?

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Monsieur Leblanc.

PAR M. LUC LEBLANC:

1265 Monsieur le Président, si vous me permettez, je pourrais présenter seulement un petit tableau qui vient résumer ceci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement. Tableau que vous déposerez également?

1270 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Effectivement, monsieur le Président.

1275 Donc tout à l'heure dans ma présentation initiale, monsieur le Président, j'ai identifié un montant pour les municipalités de soixante-quatorze mille cinq cents dollars (74 500 \$) annuellement. Ce montant-là est représenté sur le tableau ici.

1280 Donc pour la municipalité de Petite-Vallée, au niveau de la contribution volontaire – on sait que les municipalités n'ont pas le pouvoir de taxation sur les éoliennes, donc c'est une contribution volontaire de la part de Cartier – c'est un montant de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$) par année.

1285 Pour la municipalité de Cloridorme, c'est un montant de trente-quatre mille cinq cents dollars (34 500 \$).

Comment est-ce qu'on arrive à ces montants-là! En fait, c'est un montant de mille dollars du mégawatt (1000 \$/MW) installé sur chacun des territoires respectifs.

1290 Ce qui donne au total, au niveau des deux (2) municipalités, cinquante-huit mille cinq cents dollars (58 500 \$).

1295 Concernant le fonds pour les organismes du milieu, c'est un fonds qui a été mis en place en fait pour faire profiter les organismes, les différents organismes, que ce soit des organismes sans but lucratif ou autres, des municipalités où on va s'installer, en fait. Ce fonds-là est géré entièrement par les municipalités. C'est eux qui vont identifier les différents critères d'application à l'intérieur de ce fonds-là.

1300 Et les organismes vont pouvoir présenter des projets et par la suite, la municipalité va sélectionner les projets et nous les identifier et nous, on va distribuer, débloquer les fonds.

1305 Donc pour la municipalité de Petite-Vallée, c'est un montant de six mille cinq cent soixante-quatre dollars (6564 \$) et la municipalité de Cloridorme, neuf mille quatre cent trente-six (9436 \$). Donc ce qui fait un fonds total au niveau des organismes du milieu, donc les organismes de la région vont avoir annuellement un fonds de seize mille dollars (16 000 \$) qu'ils vont pouvoir appliquer.

Donc au total, pour Petite-Vallée, trente mille cinq cent soixante-quatre dollars (30 564 \$) annuellement et Cloridorme, quarante-trois mille neuf cent trente-six dollars (43 936 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

Est-ce que c'est des montants qui vont être indexés?

PAR M. LUC LEBLANC:

1315

C'est effectivement des montants qui seront indexés. Il y a une formule d'indexation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

Merci beaucoup. Donc ça terminerait.

GASTON HERVIEUX

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Gaston Hervieux. Vous pouvez, monsieur Caron, vous réinscrire à nouveau.

1330

Bonjour monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1335

Bonjour monsieur le Président. J'adresserais ma question au promoteur.

Bien, c'est pas vraiment une question, c'est plutôt une demande de précision pour poser une question. Est-ce que le contrat de Petite-Vallée et de Cloridorme répond à un seul appel d'offres ou à deux (2) appels d'offres, c'est-à-dire que le contrat avec Hydro-Québec, c'est tu un contrat pour les deux (2) projets?

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous adressez toujours à moi.

1345

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Oui, excusez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Donc est-ce que vous êtes capable de répondre?

PAR M. LUC LEBLANC:

1355 Tout à fait, monsieur le Président. Le projet de Montagne Sèche est un projet qui a été
accepté à l'intérieur du premier appel d'offres d'Hydro-Québec qui touche deux (2) municipalités,
mais c'est un projet, donc qui répond à un appel d'offres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1365 Est-ce que c'est possible de déposer au dossier le contrat avec Hydro-Québec, avec
Cartier et Hydro-Québec, le contrat pour ce projet-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1370 Monsieur Leblanc, est-ce que c'est possible?

PAR M. LUC LEBLANC:

1375 Permettez-moi s'il vous plaît, monsieur le Président, de consulter mon collègue à ma
droite là-dessus!

PAR LE PRÉSIDENT:

Entre-temps, je reviendrai à vous, monsieur Chaîné d'Hydro-Québec, monsieur Leblanc!

1380 **PAR M. LUC LEBLANC:**

On va déposer, monsieur le Président, le contrat qu'on a avec Hydro-Québec.

1385 Par contre, il y a certaines parties du contrat qui seront soustraites, pour raison de
confidentialité et également de compétitivité avec nos concurrents.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390 Un instant! Je voulais consulter mes collègues.

Est-ce que vous pourriez déposer votre document à la Commission en nous indiquant les
passages que vous souhaiteriez qu'ils soient réservés confidentiels et les motifs?

Puis on suivra un peu la procédure que j'ai citée au début de la séance.

1395 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Tout à fait, monsieur le Président, c'est ce qu'on va faire.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté d'Hydro-Québec, vous, est-ce que ça vous convient?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

1405 Hydro-Québec a aucun inconvénient, le contrat est déjà sur Internet, monsieur le Président, sur le site de la Régie de l'énergie.

Effectivement, lorsqu'Hydro-Québec conclut les contrats d'achat d'électricité, elle doit par la suite les faire approuver par la Régie de l'énergie et à ce moment-là, avant de les déposer publiquement à la Régie, elle demande à ses fournisseurs d'énergie, est-ce que certaines informations qui sont de nature commerciale et sensible, de nature confidentielle dans les contrats.

1410
1415 Certaines de ces informations-là ont été identifiées de façon confidentielle par Cartier énergie éolienne et à ce moment-là, la demande de confidentialité a été transmise à la Régie de l'énergie.

La Régie, dans le cadre de l'approbation des contrats, a débattu de la confidentialité de ces informations-là et a reconnu le caractère sensible de ces informations-là.

1420
1425 Donc la version qui se retrouve sur Internet présentement contient toute l'information du contrat à l'exception du prix de l'électricité, de la quantité d'énergie annuelle qui doit être livrée et de certaines dates relatives à des obligations quant à la mise en place des usines de fabrication des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Chaîné.

1430 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

J'avais la question, bien là, c'était une précision pour faire déposer un document, mais j'aurais une question.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous en permettre une dernière pour cette fois-ci, parce que si on veut suivre la même règle pour tout le monde, il faut autoriser deux (2) questions.

1440 Allez-y monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1445 Comme vous avez un statut d'indépendance et que vous êtes investis des pouvoirs d'enquête, je crois qu'une décision n'en exclut pas une autre. Je crois pas que vous soyez liés par la décision de la Régie de l'énergie.

1450 Et comme Hydro-Québec déclare toujours qu'on est toujours dans la nationalisation de l'électricité et que c'est une question d'intérêt public, c'est une question économique qui est à considérer par le BAPE pour voir finalement où va l'argent, comment il est distribué, qu'est-ce que ça rapporte, c'est quoi le prix d'achat de l'électricité, parce que c'est quand même les citoyens qui paient la facture en bout de ligne.

1455 Alors je pense que le BAPE a un rôle à jouer et qu'on pourrait vérifier effectivement si à travers toutes ces données-là, il y a des données qui permettraient au moins de savoir qu'est-ce que rapporte le projet et à quel prix qu'on a acheté l'électricité de Cartier.

1460 Afin de pouvoir faire les calculs puis de voir comment finalement ce qu'on nous a montré tout à l'heure, c'est viable pour un milieu à long terme, surtout quand on occupe le territoire sur des grandes superficies.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Votre question, c'est de savoir si le BAPE...

PAR M. GASTON HERVIEUX:

A toujours le pouvoir de réviser.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1475 Donc je vous réponds que la Commission d'enquête ce soir est indépendante et autonome et prendra sa décision et informera l'ensemble du public sur la question qui a été posée ce soir.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Donc vous maintenez, pour conclure, qu'il dépose le document et que vous évaluez à partir des motifs...

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

Toujours.

1485

PAR M. GASTON HERVIEUX:

D'accord, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490

Merci.

1495

JACQUES BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc j'inviterais monsieur Bouchard, Jacques Bouchard.

1500

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

Bonjour monsieur le Président.

1505

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Bouchard.

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

1510

Ma première question est au sujet des normes quarante (40 dB) et quarante-cinq décibels (45 dB).

1515

Advenant le cas que l'impact soit ultérieurement dépassé, c'est-à-dire que le nombre de décibels est démontré qu'il dépasse les normes actuelles de quarante (40 dB) et quarante-cinq (45 dB), qu'est-ce qu'il adviendrait des éoliennes fautives? Est-ce qu'elles seraient déplacées, remontées, arrêtées, qu'est-ce qui se passerait?

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

Avant d'aller voir auprès du ministère du Développement durable, je vais aller voir du côté du promoteur.

Qu'advierait-il, monsieur Leblanc?

1525

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je demanderais à monsieur Normand Bouchard de bien vouloir répondre à la question de monsieur.

1530

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Dans les éoliennes que nous avons achetées de la part de GE, nous avons une garantie de son que l'éolienne doit produire.

1535

Donc dans la première étape, nous allons vérifier si le bruit à la source est correct. S'il est pas correct, on va faire corriger ça par le fabricant.

Mais nos modèles sont très conservateurs et, comme on pourrait vous le démontrer si vous le voulez, nous sommes confiants, et qu'en plus qu'on est très conservateur, donc les niveaux de bruit qu'on prédit vont être soit égaux, soit inférieurs.

1540

Et de plus, le projet de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau confirme nos modèles et tous les endroits que nous avons mesurés sont ou égaux ou inférieurs à la mesure qu'on a faite présentement.

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci. Du côté du ministère de l'Environnement, advenant un cas fortuit où une éolienne briserait, vous iriez au pied de l'éolienne mesurer le nombre de décibels et que ça dépasserait la norme de quarante (40 dB) à quarante-cinq décibels (45 dB), qu'est-ce qui se passerait?

1550

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, s'il y a un cas fortuit, c'est jamais arrivé pour l'instant, s'il y avait un cas fortuit de cette nature, bien, le promoteur serait tenu de procéder aux réparations qu'il faut pour que son éolienne respecte le critère.

1555

Si c'est une éolienne qui se met à faire un bruit anormal, bien, c'est parce qu'il y a un problème, puis ça peut être réparé.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

1565

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Mais faisons le scénario, puis je vais peut-être retourner à monsieur Bouchard aussi, mais faisons le scénario que ça arrive, que malgré toutes les précautions prises, un tel cas pouvait se présenter avec une éolienne ou un groupe d'éoliennes, quelles seraient les possibilités pour répondre à monsieur?

1570

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, il faudrait se pencher sur la cause. Comme je vous dis, c'est pas arrivé, on parle de quelque chose d'hypothétique, on n'a pas de mesures précises à appliquer comme ça, là.

1575

Mais il faudrait se pencher sur la cause avec nos spécialistes au ministère, on regarderait ça, puis effectivement, le promoteur serait tenu de veiller à ce que la norme soit respectée, le critère soit respecté.

1580

Ça pourrait aller, s'il y a une éolienne qui est vraiment problématique, ça pourrait aller jusqu'à l'arrêt de l'éolienne.

1585

PAR LE PRÉSIDENT:

À votre connaissance, dans les autres parcs en Gaspésie, est-ce que de telles choses se sont produites?

1590

PAR M. DENIS TALBOT:

À ma connaissance non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595

OK.

PAR M. DENIS TALBOT:

1600

Simplement préciser la première affirmation que je faisais dans des conditions d'autorisation de projets les plus récents, il y a un petit paragraphe qui dit:

1605 "Dans le cas où une augmentation du niveau sonore serait occasionnée par le mauvais fonctionnement d'une éolienne, le promoteur devra procéder rapidement à l'arrêt de cette dernière jusqu'à ce que sa réparation soit effectuée."

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Merci beaucoup. Du côté de monsieur Leblanc, j'imagine que vous avez des garanties à moyen et long termes?

PAR M. LUC LEBLANC:

1615 Je demanderais à monsieur Bouchard s'il vous plaît de bien répondre à la question.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1620 Monsieur le Président, nous avons des garanties pour les cinq (5) premières années. Et par la suite, nous nous engageons, si le bruit dépasse, à réparer les éoliennes, comme c'est spécifié ou ça va être spécifié dans notre décret.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Merci beaucoup. Monsieur Bouchard.

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

Ma deuxième question concerne le fonds de démantèlement, monsieur le Président.

1630 Actuellement, on sait qu'il y a déjà des éoliennes à Rivière-au-Renard qui ont été construites puis qui vont rester là pour un bout de temps, il y a personne qui en veut, alors à ce moment-là, c'est qu'ils ont prévu après onze (11) ans, il y a un fonds de démantèlement qui serait jusqu'à concurrence de deux millions de dollars (2 M\$), pour les démanteler dans vingt (20) ans.

1635 Si jamais la compagnie devait faire faillite, être vendue, bref s'il arrive un incident quelconque, quelle garantie qu'on a que les éoliennes seront pas à la charge des citoyens pour le démantèlement futur?

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 OK. Pouvez-vous, monsieur Leblanc, nous expliquer comment est créé votre fonds de démantèlement?

PAR M. LUC LEBLANC:

1645

Donc comme j'ai mentionné tout à l'heure, le fonds de démantèlement est créé à partir de la onzième année, en fait les dix (10) dernières années d'exploitation du parc, on va commencer à créer le fonds de démantèlement.

1650

On prévoit mettre un montant de cinq mille dollars (5000 \$) par éolienne par année. Donc afin d'arriver à la fin de la vingtième année, d'avoir un montant de deux millions de dollars (2 M\$) qui va correspondre au coût qu'on évalue pour le démantèlement du parc éolien, excluant les revenus qu'on pourrait tirer par exemple de la vente du fer, les tours sont en fer, donc on compte pas ça dans le montant qu'on prévoit pour le démantèlement.

1655

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi débutez-vous la constitution du fonds à partir de la onzième année?

1660

PAR M. LUC LEBLANC:

Donc on débute la constitution du fonds à partir de la onzième année, c'est un investissement, j'ai mentionné, de quatre-vingt-trois millions de dollars (83 M\$), c'est quand même un gros investissement. On a des coûts de départ également qui sont élevés, et on a un contrat avec Hydro-Québec de vingt (20) ans.

1665

Donc en partant avec la constitution du fonds à partir de la onzième année, on s'assure justement qu'à la fin du contrat, que le parc va être démantelé.

1670

Bien entendu, on s'attend pas d'arrêter la production du parc avant vingt (20) ans bien entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

Du côté du ministère de l'Environnement, qu'advierait-il si la compagnie, pour une raison ou pour une autre, devait fermer avant que le fonds soit entièrement constitué, c'est-à-dire aux alentours de la douzième année par exemple?

PAR M. DENIS TALBOT:

1680

Donc en cas de vente ou de faillite par exemple de la compagnie, la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que le certificat d'autorisation délivré par le ministère doit être cédé à l'acheteur s'il y a acheteur.

1685

Mais ce qu'on peut dire aussi, c'est que lors des dix (10) premières années de la durée de vie du parc, la valeur du parc éolien elle-même est garantie de sa reprise par le prêteur, OK,

parce que l'investissement se fait surtout au départ pour la construction. Donc durant ces années, l'équipement est toujours en bon état normalement.

1690 Puis le certificat d'autorisation est alors cédé au nouveau propriétaire. Et la condition relative au démantèlement continue de s'appliquer.

C'est la façon de faire.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté d'Hydro-Québec, est-ce que c'est difficile de changer de contractant?

1700 **PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Le contrat ne peut pas être cédé à quiconque sans l'autorisation d'Hydro-Québec.

1705 Lorsqu'il y a une demande de cession de contrat, en fait, à Hydro-Québec, on s'assure que le promoteur a l'expérience pour exploiter un parc éolien et a la capacité financière de rencontrer ses obligations envers Hydro-Québec.

1710 De plus, dans nos contrats, on exige également que le parc éolien soit assuré. Donc s'il y a une catastrophe ou un événement, la foudre qui endommage une éolienne, l'éolienne doit être remplacée immédiatement par le promoteur.

1710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup monsieur Chaîné.

1715 Ça va monsieur Bouchard?

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

Je peux me permettre une suggestion, monsieur?

1720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur.

1725 **PAR M. JACQUES BOUCHARD:**

Il y a certaines lois qui exigent que les gens d'affaires déposent les sommes d'argent détenues dans un fonds en fiducie, et je pense aux thanatologues, la Protection du consommateur, alors pourquoi est-ce que vous pourriez pas, à titre de président, suggérer ce

1730 genre de chose là, pour s'assurer que les citoyens n'auront pas à payer ça, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

1735 Regardez, là, on est dans la période de questions, on fait pas de commentaire.

Mais je vous invite par contre à reprendre votre proposition dans l'élaboration de votre mémoire ou dans la partie de demain soir, comme piste de proposition. On va en entendre demain comme suggestions possibles.

1740

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

D'accord, je m'excuse.

1745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y a pas de problème.

1750

JEAN-SERGE BLOUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Donc j'inviterais monsieur Jean-Serge Blouin.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Bonjour monsieur le Président.

1760

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1765 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

Je vais faire ça bref. Finalement, on pourrait élaborer énormément, mais je vais essayer de ramener ça au plus court!

1770 Moi, j'ai vécu quinze (15) ans, je mets ça en perspective, parce que j'ai vécu quinze (15) ans à la Pourvoirie Beauséjour, j'espère y retourner un jour vivre, moi, je parle au nom de la pourvoirie bien entendu. On a un terrain qui est de neuf cent trente-trois (933) acres, c'est un

1775

terrain qui est considérable, qui est entièrement privé. Je pense que monsieur Milliard tantôt a fait l'énoncé tantôt assez bien, je pense que tout le monde comprend la grandeur du terrain, qu'il y a cinq (5) lacs privés.

Je mets ça en perspective. Qu'est-ce qui arrive dans le futur? Moi, je me questionne énormément concernant la valeur de ce domaine-là.

1780

Je vous signale qu'on voit, je prends un point de vue bien simple qui peut être montré sur une carte, la position de l'auberge principale, on voit treize (13) éoliennes. Je me mets dans la peau du touriste qui part de X endroit pour venir ici en Gaspésie se reposer et qui regarde devant lui treize (13) éoliennes tourner. Est-ce que ça va intéresser bien des gens, je me questionne là-dessus.

1785

Ma question est: Qu'arrivera-t-il de la valeur de ce domaine-là, de la valeur des terrains, et si on envisage, comme monsieur Milliard l'a dit précédemment, si on envisage de faire un développement sur ce domaine-là, comme il en est question présentement, qu'est-ce qui va arriver à la valeur des terrains futurs?

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc du côté du promoteur, est-ce que vous avez calculé une baisse probable de la valeur des terrains?

1795

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, non, on n'a pas calculé une baisse probable de la valeur des terrains.

1800

Par contre, on a quand même quelques exemples! On a, comme vous le savez, monsieur le Président, un parc à Baie-des-Sables où on a consulté différents évaluateurs pour savoir est-ce que ça peut avoir une baisse. Malheureusement, le niveau de transaction faible dans ce secteur-là, ils pouvaient pas nous donner une réponse qui pourrait refléter la réalité.

1805

Par contre, on a quelques exemples. On sait qu'il y a à l'intérieur du domaine du Parc de Baie-des-Sables une résidence qui s'était achetée à un prix X il y a pas tellement longtemps de ça, on va dire six-sept (6-7) ans et qui s'est vendue trois (3) fois la valeur de ce prix X là l'an passé. Cette maison est directement à l'intérieur du parc, et on voit autour de la maison plusieurs éoliennes.

1810

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Avez-vous anticipé une baisse de la clientèle? Là, on a parlé de la valeur des terrains, mais est-ce que vous avez anticipé une baisse de la clientèle, suite au fait que les éoliennes sont visibles?

1820 Et est-ce que vous avez des exemples dans d'autres parcs éoliens où ce genre de chose là a pu être mesuré?

PAR M. LUC LEBLANC:

1825 Je vais commencer par votre dernière question. Non, on n'a pas d'autres par exemple pourvoies à l'intérieur de nos autres parcs.

1830 On a par contre, monsieur le Président, une présentation qui fait état de certains sondages qui ont porté sur entre autres les touristes, que ce soit dans la région de la Gaspésie au cours des dernières années. Et également quelques exemples au niveau de promotion touristique reliée autour de l'éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que votre présentation est longue?

1835 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Non monsieur le Président, notre présentation a quelques diapositives.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Donc je vais vous poser tout de suite la question! Est-ce que dans cette étude-là, il a été mesuré une baisse du niveau du tourisme suite aux éoliennes?

PAR M. LUC LEBLANC:

1845 Non monsieur le Président. C'est quelques études, quelques sondages qui ont eu lieu directement auprès des touristes. Règle générale, entre autres un des sondages, on identifie que les touristes qui ont été sondés sont de l'ordre de quatre-vingt-douze pour cent (92 %) qui jugent que la vue des éoliennes, ils sont favorables à la vue d'éoliennes.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 OK. Pendant le temps que vous préparez votre présentation, on va la prendre, et vous demeurez toujours en place pour votre seconde question, mais on va essayer de faire la lumière sur ce volet-là.

Du côté de la MRC, est-ce qu'à votre connaissance, il existe des études qui démontreraient une baisse du tourisme suite à l'implantation d'éoliennes?

1860 **PAR M. HENRI PRESTON:**

À ma connaissance, il existe pas d'études en tant que telles.

1865 Si je pouvais me permettre une suggestion! Il y aurait peut-être des recherches à effectuer du côté du lac York à Murdochville où il y a une base de plein air qui est installée depuis plusieurs années et il y a des éoliennes qui sont visibles à partir de la base de plein air.

1870 Il s'agirait peut-être de s'informer auprès de la municipalité s'ils ont des chiffres à nous fournir. Ce serait peut-être un exemple concret. C'est une suggestion.

PAR LE PRÉSIDENT:

Auprès de la municipalité, vous dites?

1875 **PAR M. HENRI PRESTON:**

Auprès de la Ville de Murdochville qui gère le site en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'à votre connaissance, de telles données existent? Non!

1885 Et en même temps, je fais un appel à tous! Si quelqu'un dispose d'informations qui pourraient être déposées à la Commission pour nous éclairer, je l'apprécierais beaucoup.

Maintenant, on va entendre votre présentation, monsieur Leblanc.

PAR M. LUC LEBLANC:

1890 Merci monsieur le Président. Donc les parcs éoliens et le tourisme.

1895

Un premier sondage qui a été réalisé pour le compte du TechnoCentre éolien, c'est un sondage qui date quand même de quatre (4) ans, qui a été fait en 2004; on a sondé des touristes à Cap-Chat, Gaspé, Percé et Bonaventure.

1900

La question, le tableau ici présente: Quelle est votre impression générale concernant les éoliennes? Il y a eu cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) répondants.

Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des touristes en Gaspésie, c'est important de préciser, lorsqu'ils ont été sondés, avaient vu déjà des éoliennes.

1905

Donc à cette question-là, quatre-vingt-onze (91 %) ont une impression généralement favorable concernant les éoliennes.

1910

Un autre sondage qui a été réalisé pour le compte de Cartier énergie éolienne en 2007, dans le cadre du suivi sur les paysages du projet de Baie-des-Sables. Ça a été réalisé par la firme Jolicoeur et associés. Donc l'opinion des touristes en général, à l'égard de l'énergie éolienne comme source alternative d'énergie, il y a quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) qui ont une opinion favorable à l'égard de l'énergie éolienne.

1915

Également dans le même sondage, les intérêts des touristes à visiter un parc éolien! Donc on vient à ce moment-là voir, est-ce que les éoliennes font peur aux touristes ou encore est-ce que ça peut devenir un certain attrait pour une clientèle touristique.

1920

Il y a soixante-dix-huit pour cent (78 %) des touristes effectivement qui sont intéressés à visiter un parc éolien si on leur permettait de le faire.

Maintenant, quelques exemples de promotion touristique! Entre autres sur le site de l'Association touristique de la Gaspésie, sur le site Internet, vous voyez un encadré où on pouvait visionner un film d'éoliennes en production.

1925

Également le CLD de la Côte-de-Gaspé, sur son site Internet, vous pouvez le voir, à l'intérieur des jumelles, on voit des éoliennes.

1930

Au niveau international, voici un exemple qui a été relevé par le Réseau de veille en tourisme de l'UQAM, au Danemark par exemple. En 2003, il y avait environ six mille cinq cents (6500) éoliennes qui produisaient trois mille mégawatts (3000 MW) de puissance. Si les gens peuvent l'imaginer, vous pouvez regarder le territoire du Danemark, donc on peut vite s'apercevoir d'une certaine densité au niveau des éoliennes qui sont présentes sur le territoire.

1935

Depuis 1980, le tourisme a augmenté de près de cinquante pour cent (50 %) au Danemark. Les fermes éoliennes deviennent des paysages d'un tourisme écologique et industriel; les hôtels, gîtes et campings utilisent cette image pour la promotion du tourisme vert.

Donc c'est des éléments qui ont été relevés par le Réseau de veille en tourisme.

1940 Donc en conclusion, l'éolien n'a pas d'impact mesurable sur le tourisme. La grande majorité des touristes considère que les éoliennes ont un impact visuel acceptable, et les éoliennes projettent une image positive, soit d'énergie renouvelable, non polluante, qui est utilisée par les organismes du milieu dans la promotion touristique.

1945 Également, je peux préciser qu'on a le Parc de Baie-des-Sables de construit, le Parc de L'Anse-à-Valleau également de construit, on est en train de construire le Parc de Carleton.

1950 À Baie-des-Sables, on a été, je dirais pas obligé, mais on a embauché une personne de la place qui a comme principale tâche de faire des visites du Parc éolien de Baie-des-Sables. Pourquoi on l'a fait! C'est qu'on a un nombre impressionnant de demandes de différents groupes, que ce soit des touristes, des groupes d'intérêt, des entreprises, des municipalités, des ministères, de venir visiter un parc éolien. On a des gens qui s'arrêtent poser le parc éolien, filmer.

1955 Donc avec l'ensemble des éléments que je viens de vous présenter, il semble que la construction ou la vue de parcs ou d'éoliennes n'a pas d'impact significatif sur le tourisme, bien au contraire, peut être exploité justement pour donner un attrait supplémentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 Merci monsieur Leblanc. Je compte sur vous pour déposer également, pour les fins de la Commission, votre document.

PAR M. LUC LEBLANC:

1965 Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 Avant de revenir à vous, monsieur, je vais demander à madame Bigué, vous avez une question additionnelle?

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1975 Oui. Monsieur Leblanc, comment était construit votre sondage en ce qui a trait à la modification du paysage?

PAR M. LUC LEBLANC:

Madame Bigué, vous parlez du sondage que Cartier a fait réaliser sur le suivi environnemental au niveau...

1980

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Oui, des données que vous nous avez présentées, il y avait une conclusion qui parlait du paysage, là?

1985

PAR M. LUC LEBLANC:

Oui.

1990

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

D'où elle émane, cette conclusion, à partir de quel questionnaire?

PAR M. LUC LEBLANC:

1995

Je vais demander à monsieur François Tremblay qui est urbaniste chez Hélimax Énergie de bien vouloir répondre à votre question, sur l'élaboration du questionnaire du sondage.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2000

Merci beaucoup. Alors le sondage auprès des touristes, qui fait partie des suivis, donc demandé par le MDDEP, est principalement orienté autour – bien, c'est un sondage en personne, donc on intercepte les touristes, c'est important de le spécifier. On est intercepte donc les touristes dans leur tour de la Gaspésie à des endroits, donc après qu'ils aient vu des éoliennes.

2005

Donc on les intercepte à un endroit qu'ils fréquentent, les haltes touristiques, les bureaux d'information touristique.

2010

Et ça fonctionne, bon évidemment, il y a tout un questionnaire où on leur demande s'ils ont vu les éoliennes, est-ce qu'ils ont remarqué, bon! Avant de les emmener sur les éoliennes, on leur demande qu'est-ce qu'ils ont apprécié comme panorama, etc.

2015

Et on fonctionne avec des photos. Alors on leur demande s'ils ont vu cette photo avec l'éolienne et on a comme ça plusieurs photographies. Et on leur demande ensuite leur avis, est-ce que ça représente un impact visuel selon eux.

2020

Alors c'est un sondage qui est assisté. Ce qu'on appelle un sondage assisté, en personne. Donc assisté au moyen de photos. Et on leur demande d'identifier s'ils ont vu la photo en question et ensuite, de répondre par rapport à l'impact visuel en question.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2025

Les photos, je voudrais pas m'étendre tout de suite, là, on reviendra plus tard, les photos, vous dites que c'est des photos avant et après ou juste la photo de la situation actuelle?

PAR M. LUC LEBLANC:

2030

Monsieur Tremblay, vous pouvez répondre à la question s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

C'est des photos avec les éoliennes en place.

2035

Évidemment, donc c'est des photos qu'ils ont vues; au cas où les touristes n'auraient pas vu les éoliennes, donc c'est ce qu'on appelle un sondage assisté.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2040

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045

Monsieur Blouin, votre deuxième question?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

2050

Oui, encore une fois, je vais tenter de résumer. C'est sûr qu'on aurait énormément de questions à poser, et d'opinions à émettre aussi, on garde ça au plus court pour ce soir!

On a une richesse ici, je pense, qui est incontestable, tout le monde va être d'accord pour dire qu'on a de l'espace, on a des espaces verts qui sont magnifiques. C'est une richesse qui est abondante, qui est inépuisable. Une des plus grandes à mon avis, si vous voulez mon avis!

2055

Je me questionne encore une fois sur l'apparence visuelle. Je vais laisser le soin aux autres gens de poser leurs questions, je suis certain qu'il y en a qui vont aborder le sujet. Le récréotouristique, pour moi, c'est un point extrêmement important en région. C'est indéniable que le récréotouristique apporte énormément à la Gaspésie. Il nous apporte énormément aussi, nous en tant que produit récréotouristique. On est directement dedans.

2060

La question que je me pose, moi, pourquoi avec autant d'espace, avec autant d'endroits possibles, pourquoi bâtir si près, si près de nous, si près des villages, si près des touristes qui passent ici, qui veulent pas nécessairement voir les éoliennes? S'ils sont là, ils les voient.

2065 Donc je pense que vous comprenez le sens de ma question, pourquoi bâtir si près quand on a tant d'espace?

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Donc monsieur Leblanc, d'une part, pourquoi?

PAR M. LUC LEBLANC:

2075 Monsieur le Président, je demanderais à monsieur Francis Pelletier de nous éclaircir sur le pourquoi de la localisation du Parc de Montagne Sèche, pourquoi il est là, et par le biais principalement de la principale ressource qui est le vent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Et aussi, s'il était plus éloigné, est-ce qu'il serait plus rentable!

PAR M. LUC LEBLANC:

2085 Tout à fait, monsieur le Président. Monsieur Francis Pelletier va pouvoir vous répondre à cette question en même temps.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2090 Bonsoir monsieur le Président. Si vous le jugez opportun, j'ai une présentation qui permet d'illustrer les différentes étapes pour arriver à une configuration, puis si vous le jugez pertinent, on pourrait le faire pour aider à répondre à monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Est-ce qu'elle est longue?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2100 Environ deux-trois (2-3) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Je demande ça uniquement parce que je voudrais pas qu'une présentation dure une demi-heure (1/2) ou une heure, parce que je veux que chacun des citoyens ait l'occasion de bien poser ses questions.

Mais je trouve tout à fait à propos que vous fassiez votre présentation.

PAR M. LUC LEBLANC:

2110 Je tiens à vous rassurer là-dessus, monsieur le Président! On a fait un exercice justement d'essayer de résumer le plus rapidement possible certains sujets et en fait, d'avoir des présentations les plus courtes possibles.

2115 Toutefois, il peut y avoir des sujets qui sont plus compliqués à bien vulgariser et demandent un peu plus long, mais règle générale, nos présentations sont courtes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 OK, merci.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2125 Donc je tenterai d'être concis et précis et rapide!

Donc voici une courte présentation qui va permettre d'illustrer les différentes étapes nécessaires à l'élaboration d'une configuration! Donc voici en gros les principaux critères d'implantation qui ont été en partie présentés par monsieur Leblanc dans sa présentation initiale.

2130 Je vais passer rapidement sur les deux (2) premiers points.

2135 Donc je vous représente ici le territoire envisagé pour le Parc éolien de Montagne Sèche. C'est la région qui est identifiée par une couleur grisée. Comme monsieur Leblanc l'a mentionné, il y a plusieurs critères d'implantation qu'il faut tenir en compte. Comme par exemple ce qu'on appelle les contraintes biologiques, les contraintes humaines, les contraintes physiques, et lorsqu'on vient combiner l'ensemble de ces contraintes-là, bien, c'est le résultat que ça donne.

2140 En fait, du territoire initial, il reste, c'est les secteurs en blanc, environ seulement vingt pour cent (20 %) du territoire où on pourrait physiquement localiser des éoliennes.

Par contre, il y a d'autres critères qu'il faut tenir en compte également. Monsieur Leblanc en a parlé brièvement. Le sillage, un critère de conception très important à considérer.

2145 Donc ce que vous voyez ici, ça se trouve à être une photo prise par un laboratoire américain. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont installé de la fumée au bout d'une des pales pour aider à visualiser ce qui se passe derrière une éolienne. Donc à cette photo-là, le vent provient de la gauche et donc la région derrière l'éolienne, donc vers la droite, il y a une zone de vent qui est perturbée, c'est ce qu'on appelle le sillage.

2150 Deux (2) conséquences peuvent arriver si on positionne les éoliennes trop près les unes des autres, à l'intérieur de ce sillage-là finalement, si on positionne la deuxième éolienne à l'intérieur de ce sillage-là, perte énergétique, et on peut venir affecter la durée de vie de l'éolienne, la structure finalement.

2155 Donc il existe des règles du pouce que monsieur Leblanc a présentées. Si par exemple, on a six (6) éoliennes positionnées de cette façon et que la direction du vent dominant provient du bas de la page ou du sud, bien, les éoliennes qui sont en ligne avec la direction du vent dominant doivent être espacées approximativement de quatre cents (400 m) à six cents mètres (600 m). Les éoliennes qui sont perpendiculaires à la direction du vent dominant doivent être
2160 distancées d'environ cent cinquante (150 m) à quatre cents mètres (400 m). On utilise des outils informatiques spécialisés pour nous aider à positionner les éoliennes.

Un autre critère que monsieur Leblanc n'a pas mentionné et qu'il faut considérer également, c'est ce qu'on appelle les effets topographiques.

2165 Ce que vous voyez ici, c'est une photographie qui a été prise dans une soufflerie. Le vent provient de la gauche et se dirige vers la droite. Ce que vous voyez, les lignes en blanc, c'est des particules d'air en mouvement. Donc vous voyez la colline en bas, et vous voyez derrière la colline, il y a comme une zone turbulente, c'est un terme technique, on appelle ça une zone de recirculation; c'est une zone où le vent est vraiment turbulent, et il faut éviter de mettre des éoliennes dans ce secteur-là, parce qu'on va venir affecter la production énergétique et la structure également.

2175 Donc un meilleur endroit serait de l'installer de cette façon-ci. Pourquoi, parce que le bas de la pale, comme vous pouvez le voir à l'image, est à l'extérieur de la zone perturbée. Un meilleur endroit serait de la mettre sur le dessus de la colline. Comme ça, on est sûr et certain que c'est un bon endroit.

2180 Autre chose qu'il faut considérer, le bruit. Donc on a des modèles qui nous permettent d'évaluer le bruit en fonction de la distance des éoliennes. Donc il faut s'assurer du respect des critères suggérés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au niveau des récepteurs, au niveau des habitations.

2185 Accessibilité! Bien, il faut pouvoir être capable de construire les éoliennes. Pour ce faire, étant donné que c'est des équipements qui sont de grande envergure, c'est des camions qui sont

de grande envergure, donc on a besoin des rayons minimaux de courbure de quarante et un mètres (41 m), pour pouvoir accéder à l'emplacement où on va installer les éoliennes.

Les pentes maximales également, dix pour cent (10 %), doivent être respectées.

2190

Monsieur Leblanc l'a mentionné, potentiel éolien, un autre critère important! S'il y a pas de vent, les projets éoliens n'ont pas de raison d'être.

2195

Ce qui fait que lorsqu'on rassemble toutes les informations que je vous ai mentionnées ici, ça nous donne le résultat qu'on peut voir au niveau de la carte présentée ici. Les points en noir se trouvent à être les emplacements envisagés pour les éoliennes.

Je sais pas si ça répond à la question?

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Pas tout à fait, je vais vous dire pourquoi.

2205

Mais avant de vous poser cette question, tout à l'heure je vais revenir auprès des différents ministères pour voir si les contraintes que vous nous avez présentées, j'aimerais obtenir votre avis sur les contraintes.

2210

Mais la question de monsieur Blouin, à mon avis, c'était de savoir pourquoi le parc n'a pas été localisé au milieu de la péninsule? Est-ce que c'est ça, monsieur Blouin?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

2215

Peut-être pas nécessairement au milieu, je comprends qu'il y a des problèmes techniques, mais un peu plus éloigné, pour ne pas nuire aux opérations actuelles qui sont en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc.

2220

PAR M. LUC LEBLANC:

2225

Oui monsieur le Président. Effectivement, monsieur Pelletier nous a présenté peut-être pourquoi qu'on a placé individuellement peut-être les éoliennes à l'intérieur du parc.

Effectivement, la question de monsieur était plutôt de les éloigner, et vous avez précisé dans votre question, est-ce que si on reculerait le parc plus dans les terres, est-ce qu'il serait plus productif!

2230 Je vous montre la carte ici que je vous ai présentée tout à l'heure au début. Donc les
2230 endroits qui sont oranges, les endroits qui sont roses, jaunes à la limite, ce sont des endroits qui
ont une bonne productivité au niveau de l'énergie éolienne.

2235 Donc si, comme vous nous avez posé la question, si je repoussais le parc plus dans les
2235 terres, on voit qu'on tombe dans des secteurs où on a du vert, on a du beige très pâle. Donc ce
sont des secteurs qui sont moins propices à l'énergie éolienne, donc le parc serait moins
rentable.

2240 À l'inverse, si on rapprochait le parc de la 132 par exemple, on peut voir qu'on a une ligne
2240 ici, une ligne de crêtes où on a des vents qui seraient susceptibles d'être de qualité.

2245 Donc le parc, on a localisé le parc entre un endroit peut-être très productif et un endroit
moins productif.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2250 Votre raisonnement me va très bien, sauf que ma curiosité me pousse à vous demander:
2250 Est-ce qu'on a une carte avec une distribution des vents qui couvrirait un plus grand territoire?
On sait pas ce qui se passe au sud, là.

PAR M. LUC LEBLANC:

2255 Je demanderais à monsieur Francis Pelletier de bien vouloir répondre à votre question,
2255 monsieur Haemmerli.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2260 Monsieur le Président, donc ma présentation que j'ai faite initialement m'amenait à vous
2260 présenter cette carte-là! Donc vous pouvez comprendre maintenant que ce que je vous présente
ici, ça se trouve à être une carte des vents superposée à une carte des contraintes.

2265 Donc vous voyez par exemple qu'à l'ouest du territoire envisagé pour le Parc de
2265 Montagne Sèche, il y a pas beaucoup d'emplacements pour mettre des éoliennes.

2270 Si l'on regarde la partie nord, bien, ça se trouve à être des terrains privés. Il y a un
2270 certain potentiel éolien, mais c'est des terrains privés.

À l'est du territoire, bien, encore là, vous voyez qu'il y a beaucoup de contraintes.

Et au sud, bien, vous voyez que le potentiel éolien est beaucoup plus faible que ce qui est sur le territoire de Montagne Sèche.

2275 Je pense que ça répond à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2280

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur Pelletier a mentionné que c'était des terrains privés, c'est pas à cette raison-là qu'on n'a pas mis les éoliennes.

2285

On peut voir sur la carte les contraintes en gris. Donc du côté nord du domaine du parc, il y a pratiquement plus de place à mettre des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290

Est-ce que, si j'ai bien compris dans le projet de Montagne Sèche, il y a aucune éolienne sur un terrain privé?

PAR M. LUC LEBLANC:

2295

Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300

Merci. Donc du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que les contraintes qui ont été présentées, est-ce que vous avez certains commentaires sur les contraintes qui ont été présentées?

PAR M. DENIS TALBOT:

2305

Non monsieur le Président. Je pense que ça dresse un bon portrait de la situation, à notre connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Et du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

PAR M. DANICK BOULAY:

2315 Non monsieur le Président, j'ai aucun commentaire ou ajout à faire sur les présentations qui ont été faites.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 OK. Donc monsieur Blouin, on a fouillé les deux (2) questions.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

2325 Merci beaucoup monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2330

MARC CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

2335

Monsieur Marc Caron.

PAR M. MARC CARON:

2340 Rebonsoir. Ma question, c'est: Quel est le pouvoir des droits de regard de la position d'Hydro-Québec dans la filière éolienne?

Exemple, je vais vous donner un exemple pour une piste de réponse, là, le choix des turbiniers?

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Les turbiniers?

2350

PAR M. MARC CARON:

Les turbiniers, oui, les turbines, le moteur éolien, le moteur de production.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

OK. Donc vous pouvez, monsieur Chaîné, nous expliquer – auparavant, je dois indiquer au promoteur, la présentation et les cartes, je prends pour acquis que vous allez les déposer?

PAR M. LUC LEBLANC:

2360

Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Merci beaucoup.

Maintenant, monsieur Chaîné, quel est le rôle d'Hydro-Québec?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

2370

En matière de développement d'énergie éolienne, Hydro-Québec est un acheteur d'énergie. Donc la Loi sur la Régie de l'énergie indique qu'Hydro-Québec doit procéder par appels d'offres pour l'acquisition des achats d'énergie éolienne.

2375

Les achats sont décrétés par blocs, via des règlements qui sont adoptés par le gouvernement du Québec. Et par la suite, Hydro-Québec met en œuvre des appels d'offres.

Au niveau du choix des manufacturiers, les choix sont faits par nos fournisseurs d'énergie, donc les producteurs éoliens, les soumissionnaires qui participent aux appels d'offres.

2380

En termes d'exigences d'Hydro-Québec, on exige que les éoliennes ne soient pas des prototypes, qu'elles aient atteint une certaine maturité technologique.

On exige également que les manufacturiers d'éoliennes aient de l'expérience en matière de fabrication d'éoliennes et en matière d'éoliennes de grande capacité. C'est-à-dire aujourd'hui, on parle d'un mégawatt (1 MW) et plus.

2385

PAR LE PRÉSIDENT:

2390

OK, merci beaucoup. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2395

Et en termes d'exigences, j'imagine que dans la question de monsieur Caron, il y avait aussi, puisque sa préoccupation principale concerne les retombées régionales, est-ce que l'entente contient aussi des exigences sur des minima de contenu régional?

Et est-ce que vous avez un mot à dire autre qu'un certain pourcentage?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

2400

Les exigences relatives au contenu régional sont imposées en fait par le gouvernement du Québec à travers un décret qui inclut des préoccupations économiques, sociales et environnementales relativement à chaque bloc d'énergie éolienne qui doit être acheté via les appels d'offres.

2405

Dans le cadre du premier appel d'offres, les exigences débutaient à quarante pour cent (40 %) de contenu régional pour chaque parc éolien. Donc le Parc de Baie-des-Sables et d'Anse-à-Valleau se sont réalisés avec une exigence contractuelle d'atteindre quarante pour cent (40 %) de contenu régional.

2410

Le Parc de Montagne Sèche a ici une exigence de soixante pour cent (60 %) d'atteinte de contenu régional.

2415

La méthode qui est utilisée, ce n'est pas une approche prévisionnelle mais bien une approche contractuelle où le contenu régional qui est réellement atteint est mesuré suite à la réalisation du projet, et il y a des pénalités qui sont appliquées si le contenu régional n'est pas atteint.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

Merci beaucoup.

Monsieur Caron, votre deuxième question s'il vous plaît!

2425

PAR M. MARC CARON:

Toujours concernant Hydro-Québec! Quels sont les investissements pour permettre la réalisation du projet de Montagne Sèche, l'investissement qu'Hydro-Québec va devoir faire en termes de réseau de transport, poste, etc.?

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau. Monsieur Chaîné.

2435

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

Dans le cadre du premier appel d'offres pour mille mégawatts (1000 MW), un total de neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW) d'énergie éolienne qui sont à intégrer dans le

2440 réseau gaspésien, donc c'est un programme d'investissement et de modernisation de l'ensemble du réseau de l'est du Québec qui a été mis en œuvre.

Le programme est en cours. Au total, c'est un programme qui est de l'ordre de cinq cents millions (500 M\$) d'investissement dans le réseau de transport.

2445 J'ai pas le montant exact pour la ligne de raccordement qui est spécifique pour le Parc de Montagne Sèche, mais c'est une ligne de raccordement qui va être construite sur une distance de vingt-huit kilomètres (28 km) plus une portion additionnelle de dix kilomètres (10 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Est-ce que vous avez déposé le tracé de la ligne qui va être construite?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

2455

Concernant la ligne de raccordement du Parc de Montagne Sèche, nous avons déposé deux (2) bulletins d'information.

Un premier bulletin d'information qui présente le projet, la justification ainsi que l'aire d'étude pour déterminer les meilleurs corridors.

2460

Le deuxième bulletin est un bulletin d'information consultation des publics, et il y a plusieurs rencontres qui ont été faites avec les municipalités, les différents intervenants, où le corridor d'implantation de la ligne est étudié. Et on demande, on cherche à connaître quelles sont les préoccupations et les attentes des différents intervenants.

2465

Donc on est présentement à cette phase-là, en consultation avec les différents intervenants, de façon à identifier le tracé de moindre impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Et je crois que ces documents-là ont déjà été déposés à la Commission?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

2475

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480

Merci beaucoup. Donc ça va, monsieur Caron!

SERGE MILLIARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

J'inviterais monsieur Serge Milliard.

PAR M. SERGE MILLIARD:

2490

Alors bonsoir de nouveau, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495

Bonsoir monsieur Milliard.

PAR M. SERGE MILLIARD:

2500

Tantôt, on parlait de touristes. Bon, on dit que les touristes adorent les éoliennes, c'est peut-être vrai, c'est peut-être vrai. Mais moi, je vais vous parler de la clientèle de pourvoirie.

Vous savez, la clientèle de pourvoirie qui séjourne trois (3) jours, cinq (5) jours dans un endroit de plein air a quand même des priorités. Et puis ça, ces priorités-là, c'est pas moi qui vous les dis, ça a été fait par la Fédération des pourvoyeurs du Québec qui m'ont transmis les premières choses qui les intéressent quand ils arrivent dans une pourvoirie.

2505

Alors je vais vous les résumer! La première chose qui intéresse le client qui s'en va dans une pourvoirie, c'est les grands espaces, c'est la forêt, c'est des montagnes naturelles non perturbées. Ça, c'est la première chose. Quand ils arrivent dans un endroit comme chez nous, ils regardent la montagne, ils trouvent ça beau, etc.

2510

La deuxième chose, c'est la quiétude qu'ils recherchent, la tranquillité.

La troisième des choses, c'est la faune, la flore.

2515

Puis la quatrième des choses qu'ils recherchent, c'est pratiquer leurs activités en toute sécurité.

Alors c'est ça le portrait type d'une clientèle en pourvoirie.

2520

Je comprends qu'eux parlent de touristes, il passe un touriste sur la 132, il voit une éolienne, ah que c'est beau ça, puis il continue. Mais quand vous la voyez pendant cinq (5) jours devant vous, là, c'est moins drôle un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525

Quelle est votre question, parce que là, on rentre dans les commentaires?

PAR M. SERGE MILLIARD:

2530

Ah, c'est beau. C'était ça que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

Mais votre préambule était précis.

PAR M. SERGE MILLIARD:

On s'en va à la question suivante qui concerne les éoliennes 2 et 15.

2540

Alors vous êtes sûrement en mesure de me répondre. 2 et 15 ont été reculées, semble-t-il...

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Attendez un petit peu. Je vais demander, est-ce que c'est possible, j'imagine qu'il y a un photomontage des éoliennes 2 et 15 à partir de la pourvoirie?

Je crois que c'est la carte 8.2.

2550

PAR M. SERGE MILLIARD:

La carte 8, 8 et 9.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555

La dernière que vous nous avez remise, je crois?

PAR M. LUC LEBLANC:

2560

Oui monsieur le Président, on va vous projeter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Regardez, on va regarder comme il faut et après ça, vous continuerez la suite de votre question!

Regardez, c'est le photomontage, je crois, 8a.

PAR M. LUC LEBLANC:

2570

Oui monsieur le Président, c'est celle qu'on va projeter.

PAR M. SERGE MILLIARD:

2575

Est-ce que c'est la nouvelle disposition?

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Donc vous pouvez expliquer la nouvelle carte?

PAR M. LUC LEBLANC:

2585

Je demanderais à monsieur François Tremblay s'il veut bien répondre à la question, donc d'expliquer, si je comprends bien la question, monsieur le Président, quelle est la différence entre cette carte-ci et la carte qui avait été déposée initialement dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

Voilà.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2595

Merci. Donc le photomontage qu'on voit à l'écran, il s'agit de la nouvelle configuration suite à la réglementation municipale.

Donc effectivement, on a dû bouger l'éolienne 2 un peu plus en arrière au sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600

Est-ce que vous pouvez pointer l'éolienne 2?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2605

Oui. Donc ici, c'est l'éolienne 15 qu'on a reculée quelque peu pour être à un point cinq kilomètre (1,5 km) de l'auberge de la pourvoirie qui est le bâtiment principal.

Donc c'est la 15 ici qu'on a reculée un peu.

2610 Et l'éolienne 2 qui était auparavant au premier plan, on pourra montrer le photomontage
antérieur si vous voulez, on l'a reculée, en fin de compte, d'à peu près sept cents mètres (700 m)
derrière.

2615 Donc il s'agit de ces deux (2) éoliennes-là. Je peux vous montrer le plan d'implantation si
vous voulez, les nouvelles localisations. Donc un instant.

Alors on a le lac Asselin qui est situé en haut de l'écran, au nord, l'éolienne 15 ici qui était
celle qu'on voyait un peu plus grande, et l'éolienne 2 qui est derrière ici.

2620 Et l'ancien photomontage qu'on pourrait montrer également qui est sur l'écran que voici.
Alors ça, c'est les anciennes positions, donc elles étaient plus apparentes. Suite au règlement
municipal, on a reculé quelque peu les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Maintenant, monsieur Milliard, quelle est votre question?

PAR M. SERGE MILLIARD:

2630 Alors l'autre question, ça concerne les paysages. Ici, j'ai le livre numéro 1 à la page 201,
on parle à un moment donné, je vais vous lire le paragraphe:

2635 "De manière générale, une zone sensible doit répondre à l'un ou l'autre des critères
suivants: densité de la population, activités récréotouristiques et densité de paysage
significative. De plus, elle doit offrir une vue ouverte sur le paysage ainsi qu'un faible potentiel
d'intégration des éoliennes dans celui-ci."

2640 Alors on est considéré, nous, des points de vue sensibles. Lorsqu'on dit, elle doit
contenir un faible potentiel d'intégration des éoliennes, ça se limite à quelle quantité? C'est ça
que j'aimerais savoir.

Moi, à treize (13), je trouve ça beaucoup!

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Pouvez-vous interpréter?

PAR M. LUC LEBLANC:

2650 Donc si je comprends bien, au niveau de l'intégration, déterminer comment qu'on arrive à
déterminer l'intégration des éoliennes dans le paysage, c'est bien ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Compte tenu de la densité.

2655

PAR M. SERGE MILLIARD:

Compte tenu de la densité, des activités récréotouristiques, puis ils disent: "De plus, elle doit offrir une vue ouverte sur le paysage ainsi qu'un faible potentiel d'intégration des éoliennes dans celui-ci".

2660

Alors si je comprends bien, chez nous, elle a des points de vue sensibles chez nous, mais on a treize (13) éoliennes en plein visage. Moi, ce que je veux savoir, c'est quoi le faible potentiel d'intégration des éoliennes, quelle quantité?

2665

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc.

2670

PAR M. LUC LEBLANC:

Donc je demanderais à monsieur François Tremblay de nous expliquer un peu comment qu'on arrive au niveau de l'analyse et de l'intégration des éoliennes dans le paysage.

2675

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires! Je pourrais expliquer la méthodologie pour le bénéfice évidemment de tout le public, si vous voulez; sinon, je peux répondre aussi plus directement à la question.

2680

Monsieur Milliard donc mentionnait, bon, il a treize (13) éoliennes en plein visage, bon évidemment, il y a treize (13) éoliennes visibles effectivement à partir de la pourvoirie. Elles sont plus ou moins apparentes, étant donné qu'elles sont derrière les crêtes. Donc il y a certaines éoliennes dont on voit seulement des pales, des bouts de pales.

2685

Donc tout ça fait en sorte, rentre dans l'analyse qu'on fait. Et le degré, enfin l'amplitude qu'occupent les éoliennes à l'horizon va servir à déterminer dans quelle mesure, oui, il y a un impact faible, moyen ou fort.

2690

Par exemple, si les éoliennes occupent cent quatre-vingts degrés (180^0) de toute une vue, on va avoir en continu des éoliennes, il est certain que ça a plus d'impact que si les éoliennes occupent seulement dix degrés (10^0) d'une vue panoramique.

2695 Donc on doit quantifier comme ça les vues, et c'est comme ça qu'on arrive à déterminer une valeur de l'impact.

2700 On utilise donc le degré ou le pourcentage de la vue qui est occupé par les éoliennes, et on utilise aussi comme autre critère, la hauteur relative des éoliennes par rapport au relief environnant, pour déterminer s'il y a un contraste ou non, et de ce fait-là, s'il y a un impact majeur ou mineur, enfin, un impact fort, moyen ou faible.

Alors on doit comparer. On peut pas déterminer une valeur absolue pour dire, si on voit quinze (15) éoliennes, c'est un impact fort. Tout dépend du contexte.

2705 Par exemple, si on a un relief très important, et l'exemple d'un lac est fait d'un premier plan qui est l'eau, d'un second plan qui est la colline derrière, et le second plan va être plus ou moins élevé, dépendant des hauteurs de collines. Donc si par exemple, le deuxième plan occupe quinze degrés (15⁰) à l'horizon et que les éoliennes n'en occupent que deux degrés (2⁰) par exemple, on va considérer qu'il n'y a pas de compétition, si on peut dire, entre l'éolienne et le deuxième plan.

2710 Si par ailleurs, les éoliennes occupaient quinze degrés (15⁰) par-dessus un deuxième plan qui a déjà quinze degrés (15⁰), on pourrait dire oups, il y a une espèce de compétition entre les deux (2) éléments et il y a une certaine dénaturation, si on peut dire, du paysage.

2715 Dans le cas présent, on a montré les photomontages, les éoliennes 2 et 15, il y aurait d'autres photomontages qui sont à l'étude d'impact où on voit les autres éoliennes à l'horizon. Comme je dis, on voit des nacelles, on voit des pales, alors tout ça est pris en compte.

2720 Et comme elles occupent un faible degré à l'horizon, comparativement à l'amplitude du relief, il a été jugé que l'impact était moyen dans un premier temps, et lorsqu'on a reculé les éoliennes à cause de la réglementation municipale, il a fallu revoir la méthodologie. Et donc, on arrive à un impact faible.

2725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bigué.

2730 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

2735 Est-ce que compte tenu des quatre (4) critères qu'a mentionnés monsieur Milliard, c'est-à-dire la pourvoirie, le représentant de la pourvoirie, les quatre (4) critères vis-à-vis la clientèle au regard de la clientèle, est-ce que vous jugez que ces quatre (4) critères-là sont rencontrés dans le résultat de la configuration que vous présentez actuellement?

PAR M. LUC LEBLANC:

Je demanderais à monsieur François Tremblay s'il veut bien répondre à la question s'il vous plaît.

2740

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Alors les quatre (4) critères que mentionne monsieur Milliard, bon, la recherche de grands espaces, la quiétude, la présence de faune et de flore et également la pratique d'une activité, je sais pas si dans le document qui est mentionné, s'ils sont hiérarchisés de cette façon-là.

2745

C'est évidemment des éléments très importants qu'on peut aussi, même qu'on pourrait étendre à d'autres formes de tourisme aussi.

2750

Ce qui est important de savoir, en tourisme, ce qui est la façon d'aborder le tourisme au Québec, est de mettre en marché le tourisme, c'est basé sur la qualité de l'expérience touristique. Alors ce qui est intéressant par rapport aux pourvoiries, c'est qu'on s'est posé la question, on a même fait une étude spécifique par rapport aux différents usagers du territoire, une pourvoirie comme celle de messieurs Milliard et Blouin, donc c'est une pourvoirie où les gens vont sur le lac, c'est une pourvoirie qu'on pourrait dire qui a une fréquentation intensive. C'est-à-dire que les gens sont à l'auberge, vont pêcher sur le lac, alors on l'a considérée comme telle.

2755

On a dû spécifiquement donner une valeur plus forte à certaines choses, donc on considère que c'est une clientèle qui valorise les paysages. Alors je pense que dans les documents qu'on a déposés, on mentionne ça. On a accordé une note forte à la valeur qui est accordée par cette clientèle-là.

2760

Et dans toute la méthode, on a traîné cette valeur forte, et considérant d'autres caractéristiques comme le degré d'absorption, d'insertion, on a dû pondérer tout ça, et on arrivait à un impact moyen jusqu'à ce qu'on nous demande, à cause de la réglementation, de reculer tout ça.

2765

Donc oui, les critères qui sont là sont forcément pris en compte dans notre méthodologie, et les documents déposés en font état.

2770

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Mais dans le cas de monsieur Milliard, je crois comprendre qu'il les donne en hiérarchisant, en pondérant chacune des valeurs, autrement dit chacun des critères, c'est-à-dire avant tout le paysage, la forêt, quand il parle de forêt, de nature. C'est encore plus important que la quiétude qui revient en 4.

2775

Mais vous, votre méthode, est-ce qu'elle accorde une valeur supérieure à ce critère-là ou si ce critère-là a la même intensité, même pondération que les trois (3) autres?

2780

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Comme c'est une méthode d'analyse du paysage, évidemment on laisse la question de la quiétude à un autre aspect de l'étude d'impact. Il s'agit de l'évaluation du climat sonore.

2785

Dans notre méthodologie, donc quand on s'attarde à évaluer l'impact sur le paysage pour une clientèle spécifique, on va évidemment accorder, on a accordé la note plus importante si on peut dire à la recherche de grands espaces évidemment.

2790

Il faut le remettre dans le contexte et il faut voir le client de la pourvoirie dans ses activités aussi. Donc il est à l'auberge, il va regarder le paysage à partir de l'auberge, mais également il va fréquenter le territoire.

2795

Alors ce qui est important de savoir, c'est à partir des quatre (4) lacs, il y a quatre (4) lacs sur la pourvoirie, donc il y a évidemment une partie des activités du touriste qui se déroule à l'auberge, il va pêcher sur le lac, mais sur un autre lac, il va y avoir beaucoup moins d'éoliennes et sur les deux (2) autres lacs, il n'en verra pas du tout. Et même il y a un petit lac, je crois, au bout du lac Asselin où il ne verra pas d'éoliennes.

2800

Alors tout ça doit être pris en compte quand on parle de qualité de l'expérience. La personne va circuler dans le territoire, et ce n'est pas une exposition aux éoliennes vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24). Donc tout dépend de l'activité qu'il va pratiquer, encore là; est-ce que c'est la pêche sur le lac, est-ce que c'est la chasse, est-ce que c'est la promenade en forêt!

2805

Parce que lorsqu'on se promène en forêt, évidemment on est dans un sentier, on est encadré d'arbres, on n'a pas des vues nécessairement qui portent. Alors tout ça est analysé, et on doit, oui, considérer la qualité du paysage, mais en fonction de l'activité de l'individu.

2810

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Si je me rappelle bien ce que monsieur Milliard a dit, c'était le fait que la nature soit vierge, le premier critère, c'était ce critère-là.

2815

Est-ce que ce critère-là est respecté, compte tenu que les habitations sont placées au lac où sont implantées les éoliennes? Alors c'est un endroit où on est en mesure d'observer plus longtemps le paysage, puisque l'habitation, l'habitable est là.

PAR M. LUC LEBLANC:

2820

Monsieur Tremblay, s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2825

Est-ce que ce serait possible...

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2830

Oui, son premier critère était la forêt, pour un client, la forêt mais surtout la nature vierge et un paysage qui soit dans un milieu forestier, qui soit naturel, complètement naturel et non pas avec des traces de n'importe quelle activité. C'est avant tout une forêt vierge, en fait une forêt non habitée, sauf par les animaux.

2835

Alors lui, ce qu'il recherchait, c'est la quiétude dans cette nature. Est-ce que le fait que les bâtiments principaux sont situés autour du lac où sont perceptibles les tours d'éoliennes, est-ce que ça a un impact pour vous important, compte tenu, vous prenez en compte les autres lacs, mais les autres lacs, il ne semble pas y avoir d'habitat?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2840

Oui. Bon, oui, il y a effectivement pas d'habitation, par contre ça fait partie de leurs activités sur le territoire. Donc on doit pondérer d'une certaine manière.

2845

Mais on a donné une prépondérance à la vue à partir de l'auberge, et c'est pour ça qu'on a mis une valeur forte quand on a fait notre méthodologie. On donne une valeur forte au paysage, à ce paysage-là qu'ils ont à partir de l'auberge.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2850

Mais pourquoi qu'on retrouve en fin de compte, si vous donnez une valeur forte à un critère qui est le critère prépondérant, on se retrouve avec un impact faible?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2855

Oui, parce que d'une part, la méthodologie fonctionne en deux (2) volets. On analyse le degré de sensibilité de l'unité de paysage, d'une part; est-ce que c'est une unité de paysage très sensible, c'est-à-dire où la sensibilité est forte, moyenne ou faible.

2860

Alors c'est là qu'intervient le degré d'absorption, le degré d'insertion et la valeur ou la valorisation dont fait l'objet l'unité de paysage. Alors ça, c'est le premier volet.

Ensuite, pour poursuivre dans la méthode, on va analyser le degré de visibilité des structures ou le degré de perception et là, dans quelle mesure il y a un contraste ou non.

2865 Dans le premier volet, c'est là qu'on va prendre en compte la valeur qu'on attribue à l'unité de paysage. Alors dans ce cas-ci, le degré d'absorption est caractérisé par le relief, par le fait que c'est un deuxième plan qui occupe une certaine place, et on l'a pondéré par une valeur forte. On a considéré qu'il était fortement valorisé, parce que justement, l'auberge donne une vue vers ce versant, parce qu'il y a des fenêtres, parce qu'il y a une terrasse. Donc qui sont
2870 autant d'indices que les gens vont apprécier et regarder ce paysage-là. Donc on lui a donné une valeur forte.

Lorsqu'on regarde le degré – il faut, après ça, c'est l'unité de paysage, on considère qu'il a une certaine valeur – après ça, on va regarder le degré de visibilité des structures. Et c'est là
2875 que j'ai commencé à répondre à la question justement en disant, bien c'est là qu'on donne la hauteur des éoliennes à l'horizon, le degré de contraste qu'elles font, va nous permettre de donner une valeur.

Alors le degré de visibilité dans ce cas-là est considéré comme faible. Alors ça veut pas
2880 dire qu'il est nul, mais c'est important de faire la nuance. C'est-à-dire qu'on considère qu'on les voit, mais on doit donner une certaine note, compte tenu des paramètres visuels qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Je veux pas qu'on passe toute la soirée là-dessus non plus, mais pouvez-vous résumer concrètement pourquoi on arrive à un impact faible, malgré le fait qu'il y ait treize (13) éoliennes?

Moi, dans ma compréhension, parce que là, vous parlez que vous tenez compte de
2890 certains critères, mais on ne connaît pas la pondération.

Monsieur Milliard a donné quatre (4) critères importants, moi, j'aimerais ça que vous nous
disiez comment on les considère concrètement dans la pondération?

Moi, dans ma compréhension, j'ai essayé de suivre, là, puis j'ai perdu des choses. Mais
2895 ce que j'ai retenu, c'est qu'il y avait des éoliennes qui étaient plus alignées par rapport à une vue où on aurait eu treize (13) éoliennes en panorama, ça compterait plus dans votre pondération que si les treize (13) éoliennes sont alignées une en arrière de l'autre.

Donc j'aimerais ça que concrètement, comment on peut s'assurer de la pondération et
2900 quelle est cette pondération-là par rapport à ces critères? Concrètement, pour vulgariser une méthodologie très complexe.

PAR M. LUC LEBLANC:

2905 Donc je demanderais à monsieur Tremblay de répondre à votre question, monsieur le
Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 L'important, c'est de vulgariser, pour qu'on puisse comprendre la méthodologie.

PAR M. LUC LEBLANC:

2915 Monsieur le Président, c'est ce qu'on va essayer de faire. En fait, comme dit le dicton,
une image vaut mille (1000) mots!

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2920 Donc à partir du point de vue en question, on a le photomontage qu'on a présenté tout à
l'heure. L'impact est considéré comme faible. Les éoliennes occupent des proportions qui ne
transforment pas les caractéristiques des champs de vision, comme je le disais tout à l'heure.

2925 Le champ de vision est fait essentiellement d'un premier plan qui est le lac et d'un
deuxième plan qui sont les collines, alors, qui occupent une certaine proportion à l'horizon et qui,
soit dit en passant, n'est pas absolument vierge. Il y a un petit belvédère par exemple dans la
colline et il y a un chemin qu'on voit. Donc c'est important aussi de prendre en compte tout ça.

2930 Donc il y a des caractéristiques qui sont telles. Les formes gardent le même équilibre
entre elles, l'équilibre entre les éléments naturels et humanisés sont respectés. C'est-à-dire qu'il
y avait déjà, comme je vous dis, on voit une éolienne, il y a un belvédère et il y a un chemin et il y
a une trace d'une coupe forestière sur le sommet. Donc il y a déjà trois (3) éléments humanisés,
on en rajoute un quatrième. Donc oui, il y a un élément nouveau, on doit donner une certaine
cote, un élément nouveau qui se rajoute à trois (3) autres.

2935 Alors un impact moyen. C'était ce qu'on avait comme évaluation avant qu'on recule les
éoliennes. Alors les éoliennes occupent des proportions qui viennent transformer les
caractéristiques des champs de vision sans en changer la nature globale.

2940 Il y a un nouvel élément qui vient transformer le champ de vision, qui vient amener un
nouvel élément qui est plus présent, mais qui vient pas transformer la nature de la vue qu'on a.

Il y a un nouvel équilibre qui s'installe. Là, on a deux (2) éoliennes qui occupent plus de
place. L'éolienne commence à occuper une proportion verticale qui ressemble au deuxième plan
des collines. Et il y a deux (2) éléments anthropiques qui se rajoutent sur la crête et il y a

2945 d'autres éléments anthropiques qui étaient auparavant, mais on commence à voir quelque chose, si on peut dire, qui est en compétition avec ce qu'on avait.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2950 Utilisez des mots un peu plus simples qu'anthropiques!

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2955 Désolé, je voulais utiliser le mot humanisés. Donc la trace de coupe forestière, le belvédère, le chemin, alors là, on rajoute deux (2) éoliennes. Il y a une espèce d'équilibre qui se fait, et il y a des nouveaux éléments qui rentrent en compétition si on peut dire avec les autres. Alors c'est pour ça qu'on juge que c'est moyen.

2960 Et les éoliennes en viennent à occuper une place aussi importante que les autres éléments qu'on avait. Comme je le disais, les éoliennes vont être aussi élevées que le deuxième plan, par exemple, ou pas, pas tout à fait, mais elles commencent à être en compétition. C'est un petit peu ça le sens d'un impact moyen.

2965 Alors maintenant, si on juge un impact fort, on a simulé un impact fort à ce moment-là, on a ici sur cette simulation-là, on a des éoliennes donc qui occupent plus de place dans le champ vertical et dans le champ horizontal aussi, on a toute la vue qui est occupée par les éoliennes.

2970 Donc là, on voit cinq (5) éoliennes, en fait quatre (4) éoliennes et des pales d'autres éoliennes, donc on commence à avoir beaucoup d'éléments humains, des traces de l'homme, et même qui sont plus nombreuses que les traces qu'on avait auparavant, la coupe forestière, le belvédère et le chemin.

2975 Donc on a un nouvel élément qu'on introduit, les éoliennes, et plus nombreux que les autres traces humaines. Et la proportion occupée par les éoliennes commence à être aussi importante que le reste.

2980 Donc ce n'est plus un nouvel élément qui est en équilibre, mais on crée quelque chose de nouveau, on crée un nouveau paysage à ce moment-là, et c'est là qu'on juge que l'impact est fort. Quand le nouvel élément qu'on introduit change la nature du paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Merci beaucoup. Monsieur Milliard, je prendrais une dernière question et après ça, on va prendre une pause de cinq (5) minutes et on va poursuivre avec les autres participants.

Mais je vous permets une autre question.

PAR M. SERGE MILLIARD:

2990 Bien en fait, je vais faire un commentaire...

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Non, non, pas de commentaire. Seulement une question. En deuxième partie, vous allez pouvoir. Une question!

PAR M. SERGE MILLIARD:

3000 OK. Est-ce que ça serait possible d'obtenir des rapports d'analyse où les éoliennes sont installées?

PAR LE PRÉSIDENT:

3005 Des rapports d'analyse concernant?

PAR M. SERGE MILLIARD:

3010 Ils ont fait les analyses avant de mettre les éoliennes, ça fait que j'imagine qu'ils ont structuré le parc éolien, ils ont été à plusieurs endroits, puis là finalement, après avoir fait l'analyse, ils disent, bien, cet endroit-là, j'en mets une.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 Par rapport à la présentation qu'on nous a faite tout à l'heure concernant les différentes contraintes sur le territoire, quel élément additionnel vous souhaiteriez avoir?

PAR M. SERGE MILLIARD:

3020 Bien en fait, ce que j'aimerais savoir, c'est qu'ils ont fait des analyses, mais on voit pas les rapports. Alors ils choisissent les beaux endroits qu'ils disent, mais j'aimerais avoir si c'est le cas, d'une part, puis s'ils ont fait des analyses.

3025 J'imagine qu'ils doivent avoir un plan B pour en déplacer, des éoliennes, aussi, si ça correspond pas là, on peut les mettre ailleurs! C'est dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que vous avez un plan B, est-ce que vous avez une marge?

3030 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Monsieur le Président, en fait, les analyses se retrouvent dans les cinq (5) volumes, six (6), même six (6) volumes qui ont été déposés. Également elles se trouvent dans le résumé que j'ai fait initialement.

3035

Et vous vous souviendrez, monsieur le Président, que je mentionnais qu'il restait environ vingt pour cent (20 %) du territoire disponible lorsqu'on met en place l'ensemble des critères qu'on a analysé ou l'ensemble des contraintes d'implantation du parc éolien.

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

3045

Regardez, on va prendre cinq (5) minutes. Il y a deux (2) participants qui se sont inscrits, il y en a un troisième qui s'est réinscrit, parfait, donc on revient exactement dans cinq (5) minutes, une brève pause.

3050

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
RÉAL BLOUIN

3055

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons poursuivre la période de questionnement. On m'a informé que plusieurs participants seraient plutôt disponibles demain soir plutôt que demain après-midi, on va évaluer durant le restant de la séance cette possibilité de siéger uniquement demain soir. Je vous y reviendrai tout à l'heure et évidemment, ce serait une bonne soirée de discussion.

3060

Donc j'inviterais monsieur Réal Blouin à venir poser ses deux (2) questions.

3065

PAR M. RÉAL BLOUIN:

Bonsoir monsieur le Président, madame Bigué et monsieur Haemmerli.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070

Bonsoir monsieur Blouin.

PAR M. RÉAL BLOUIN:

3075

Bon, moi, je pense que j'avais plusieurs questions à poser, mais il y en a qui ont été éliminées en cours de soirée, là, mais c'est sûr qu'au sujet de l'impact visuel, le document qu'on a fourni tout à l'heure, monsieur Leblanc disait dans le rapport que ça disait impact visuel faible.

Moi, j'aimerais que quelqu'un me réponde, faible, très faible ou très fort, quand on a un domaine, nous autres, on a une auberge récréotouristique, puis que dessus la galerie, on voit treize (13) éoliennes, quelle est l'ampleur de la "visualité"? Je veux que quelqu'un me réponde.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

Vous parlez toujours au niveau de la Pourvoirie Beauséjour?

PAR M. RÉAL BLOUIN:

Oui, de la pourvoirie. On a dit que l'impact visuel au sujet de ce parc éolien était faible.

3090

PAR LE PRÉSIDENT:

On va y répondre.

3095 **PAR M. RÉAL BLOUIN:**

Mais c'est relatif, faible. Ceux qui la voient pas au village!

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va y répondre. Regardez, monsieur Leblanc, est-ce qu'on voit toujours treize (13) éoliennes de la pourvoirie?

3105 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui monsieur le Président, on voit effectivement toujours treize (13) éoliennes ou parties d'éoliennes à partir de la pourvoirie.

3110 J'aimerais également préciser que dans la présentation initiale que j'ai faite, j'ai effectivement parlé d'impact sur le paysage global faible. Donc ça tient pas compte d'un point précis.

La précision de l'évaluation des impacts, on la retrouve dans l'étude d'impact, mais plutôt qui est sur l'ensemble de l'analyse.

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, monsieur Blouin, vous avez compris la réponse de monsieur Leblanc qui disait que l'impact faible était au niveau de l'ensemble.

3120

Tout à l'heure, on a pris plusieurs minutes pour expliquer comment on arrivait à un impact faible malgré les quatre (4) composantes que monsieur Milliard nous avait mentionnées, c'est la méthode.

3125 **PAR M. RÉAL BLOUIN:**

Ça répond en partie à ma question, mais il faudrait peut-être spécifier que c'est relatif, dépendamment de l'endroit. Parce que là, on dit faible, faible pour qui? Moi, c'est très fort chez nous.

3130

Bon, d'autres questions! Aussi, c'était au sujet du deux millions (2 M\$) qui va être accumulé au cours des dix (10) dernières années, là.

3135 J'aimerais aussi que quelqu'un me dise, c'est sûr qu'aujourd'hui, deux millions (2 M\$), ça vaut deux millions (2 M\$), mais dans vingt (20) ans qui peut me dire combien ça va valoir dans le démantèlement de trente-neuf (39) éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 OK. Donc, monsieur Leblanc, pouvez-vous nous dire si dans la prévision d'avoir accumulé deux millions (2 M\$) dans le fonds, c'est suffisant pour prévoir l'augmentation des coûts reliés au démantèlement?

PAR M. LUC LEBLANC:

3145 Monsieur le Président, effectivement, le deux millions (2 M\$) est prévu dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Puisqu'il va être indexé, puisque vous avez escompté l'augmentation des coûts, des salaires, etc.?

PAR M. LUC LEBLANC:

3155 On a prévu que le deux millions (2 M\$), après vingt (20) ans, va nous permettre de démanteler le parc; les coûts de démantèlement du parc sont évalués à deux millions (2 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

3160 Merci.

PAR M. RÉAL BLOUIN:

3165 Il y a rien de sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse a été dite.

3170 **PAR M. RÉAL BLOUIN:**

C'est mes deux (2) questions qui me restaient à poser, je vous remercie beaucoup.

3175

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 J'appellerais maintenant monsieur Gaston Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Monsieur le Président, j'ai une question où je fais une très courte mise en situation pour bien comprendre le sens de la question.

3185

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y monsieur Hervieux.

3190

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Je veux acheter un tableau, je m'en vais au musée, il y a un expert qui me rencontre, je regarde un tableau, il m'explique que ça respecte toutes les règles de l'art, tout est correct, tout est beau, et il me dit, il faut que tu achètes ce tableau-là!

3195

J'ai le choix de dire non, puisque c'est moi qui vas vivre avec. Alors je reviens à l'approche de la question!

J'ai un théoricien qui m'amène une théorie du paysage avec des impacts faibles, moyens et forts, face à un citoyen qui est considéré comme un expert de son milieu et qui, lui, vit là contrairement au théoricien qui, lui, ne sera jamais plus...

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas d'opinion s'il vous plaît.

3205

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Oui, je sais, c'est la question qui maintenant arrive!

3210

Alors j'aimerais savoir, l'avis de l'expert, si lui ne vit pas là, et le théoricien avec des méthodes d'évaluation, on ne sait pas trop quoi...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, pas de jugement de valeur.

3215

PAR M. GASTON HERVIEUX:

D'accord. Mais je veux dire...

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question!

3225

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Alors comment considère-t-il le citoyen qui vit dans le milieu par rapport à la théorie qui est développée pour évaluer les paysages, face à un citoyen qui, lui, c'est lui qui vit dans ce milieu-là, qui est considéré comme expert par le BAPE?

3230

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment, dans l'analyse, vous avez tenu compte du citoyen qui vit dans le milieu?

3235

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, je demanderais justement à monsieur François Tremblay de bien vouloir répondre à la question.

3240

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Alors comment on prend en compte le citoyen qui vit dans le milieu, c'est essentiellement par des activités qu'on appelle les portes ouvertes. Donc c'est des moments de consultation où la population vient.

3245

Monsieur Leblanc en a fait état, il pourra peut-être revenir avec le nombre de personnes qui ont été rencontrées et les organismes qui ont été rencontrés aussi. Donc tous ces gens-là ont été rencontrés à plusieurs reprises, monsieur Leblanc l'a mentionné, il pourra encore le mentionner.

3250

Et on prend le pouls de la population, on leur montre les photomontages. Il m'a même été donné d'accompagner des citoyens à leur résidence pour regarder leur paysage, qu'ils me disent qu'est-ce qu'ils trouvaient de beau chez eux, est-ce qu'on allait voir des éoliennes de leur perron! Ça, je l'ai fait l'automne dernier avec des gens de la région, ça m'a fait plaisir de le faire, et ça me fait toujours plaisir de le faire.

3255

Et c'est comme ça essentiellement qu'on prend le pouls des citoyens.

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3265

Je suis en train de réfléchir si je relance ou si je passe à une autre question, vous m'excuserez!

PAR LE PRÉSIDENT:

3270

Prenez le temps.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3275

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280

Ou prenez-le en note ou revenez.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3285

Je relancerais!

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire une deuxième question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3290

Oui, sur le même sujet.

3295

Est-ce que le promoteur considère qu'il aurait été normal d'aller rencontrer les gens directement dans leur milieu pour leur expliquer sa méthodologie et leur montrer une réalité de ce qu'ils verraient et de leur demander de répondre à un questionnaire précis?

PAR LE PRÉSIDENT:

3300

OK, votre question est claire. Est-ce que, monsieur Leblanc, vous avez rencontré – vous faites référence à la pourvoirie?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3305

Aux gens qui habitent dans les milieux, aux gens de la pourvoirie entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dont entre autres la pourvoirie.

3310 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui tout à fait, monsieur le Président. On a rencontré à plusieurs reprises les propriétaires de la Pourvoirie Beauséjour.

3315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça me fait penser, à Gros-Morne, il me semble qu'on avait eu une vue panoramique du lac au Diable. Est-ce que pour le lac Asselin, ça serait possible d'avoir une vue panoramique?

3320 Comme tout à l'heure, on a vu une vue, on avait deux (2) éoliennes, on parle de treize (13), est-ce que ça serait possible d'avoir sur le photomontage une vue panoramique?

PAR M. LUC LEBLANC:

3325 À Gros-Morne, effectivement, monsieur le Président, vous nous avez demandé de faire une vue panoramique, ce qu'on va faire.

Si vous le souhaitez, on peut effectivement faire le travail à partir du lac Asselin.

3330 On peut également présenter l'autre photomontage qui est à l'intérieur de l'étude d'impact où on voit les autres éoliennes.

3335 En fait, quand on parle de treize (13) éoliennes, sur les treize (13), si je me trompe pas, on en voit sept (7) où on voit toute l'éolienne ou en fait toute la nacelle avec les trois (3) pales, et les autres sont uniquement des parties d'éoliennes.

Si vous voulez, on peut le présenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340 Ça s'est passé comment lors de vos rencontres de consultation avec les citoyens en général et dont la pourvoirie? Vous avez par exemple informé, vous avez projeté d'autres plans, vous avez ajusté, quel a été, comment ça s'est passé?

3345 **PAR M. LUC LEBLANC:**

D'une façon générale, on a rencontré plusieurs personnes, plusieurs organismes, comme je l'ai présenté. Donc d'une façon générale, ça s'est très bien passé.

3350 Les gens étaient justement en faveur du projet, voyaient de bons côtés de tout l'ensemble du projet.

3355 Si on vient plus spécifiquement au niveau des propriétaires de la Pourvoirie Beauséjour, on les a rencontrés, on leur a présenté les photomontages, on a eu plusieurs discussions avec eux.

Dans le cas de la Pourvoirie Beauséjour, disons que la vue de ces éoliennes-là, les propriétaires nous ont souligné leurs préoccupations comme ils nous le soulignent ce soir face au développement du parc éolien.

3360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup. Donc ça compléterait vos deux (2) questions.

3365

MARC CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 Maintenant, j'appellerais monsieur Marc Caron.

PAR M. LUC LEBLANC:

3375 Monsieur le Président, est-ce que vous souhaitez qu'on montre l'autre photomontage?

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, oui, je prenais pour acquis que ça s'en venait. Merci.

3380 Monsieur Caron!

PAR M. MARC CARON:

3385 Bonsoir. Ma question va être encore au niveau municipal. Le territoire de la municipalité de Cloridorme, est-ce qu'on pourrait le voir sur la carte, puis ma question, ce serait...

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Attendez un petit peu, monsieur Caron! Vous voulez voir le territoire de la municipalité, celui qu'on a montré tout à l'heure qui délimitait les deux (2) municipalités?

PAR M. MARC CARON:

Oui.

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

Où la ligne où on voyait un tiers-deux tiers ($\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$) genre!

3400

PAR M. LUC LEBLANC:

On enlève celle-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

Oui, on enlève celle-là pour l'instant. Ça, c'est pas la vue panoramique?

PAR M. LUC LEBLANC:

3410

Non, c'est pas la vue panoramique, c'est l'autre. Parce que la vue panoramique, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il faut retourner au lac pour prendre d'autres photos; il faut les analyser, il faut les traiter d'une façon différente qu'uniquement avec un appareil photo par exemple qui pose panoramique.

3415

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Donc dans le fond, seulement la carte.

PAR M. LUC LEBLANC:

3420

Précision! Donc est-ce qu'on remontre la photo ou encore on montre la carte?

PAR LE PRÉSIDENT:

3425

Si j'ai bien compris, monsieur Caron, vous avez une question à propos du territoire de la municipalité par rapport au projet toujours de Montagne Sèche, donc vous voulez revoir la carte qu'on a présentée tout à l'heure sur laquelle on voyait le territoire des deux (2) municipalités et le projet?

3430

PAR M. MARC CARON:

Oui, s'il vous plaît.

PAR M. LUC LEBLANC:

3435

Ça va être fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Voici! Merci beaucoup. Donc quelle est votre question, monsieur Caron?

PAR M. MARC CARON:

3445

Bon, le pouvoir des municipalités sur le territoire, je ne suis pas familier avec cela, mais j'ai entendu que les municipalités étaient souveraines sur leur territoire. Dans quel domaine qu'elles sont soumises au pouvoir de taxation?

3450

Parce que je suis conseiller municipal, mais seulement depuis quatre (4) mois, je suis pas familier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, est-ce que votre question est reliée au projet?

3455

PAR M. MARC CARON:

3460

Oui, la question est reliée au projet. C'est que le gouvernement du Québec perçoit des redevances sur les mégawatts installés, est-ce qu'on se trouve sur le territoire de la municipalité; si on est sur le territoire de la municipalité, il a été dit tout à l'heure que la municipalité n'avait pas de pouvoir de taxation dans le domaine de l'énergie.

3465

Je sais que si Hydro-Québec fait un projet, il y a aucune municipalité, il y a pas de ville qui a de pouvoir de taxation quand c'est Hydro-Québec qui est le maître d'œuvre dans le projet.

Mais quand on tombe dans un projet privé, Hydro-Québec parraine ces projets, mais les promoteurs ne sont pas assujettis aux mêmes lois qu'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Donc dans le fond, vous voulez qu'on fasse la lumière à propos du pouvoir de taxation sur l'énergie électrique, hydroélectrique ou éolienne dans le cas présent?

PAR M. MARC CARON:

3475

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3480 Donc je vais aller voir ceux qui peuvent nous donner, avant de demander à Hydro-Québec, je vais commencer par la municipalité!

Est-ce que vous avez des commentaires par rapport à ça et ensuite, j'irai au représentant d'Hydro-Québec!

3485 **PAR Mme MARIE DUFRESNE:**

Au niveau des éoliennes, elles sont toutes sur les terres publiques, donc il y a pas de taxation, c'est sûr, ça appartient au ministère des Ressources naturelles.

3490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si les éoliennes étaient sur un terrain privé, est-ce qu'une municipalité aurait le droit de taxer l'hydroélectrique?

3495 **PAR Mme MARIE DUFRESNE:**

Non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500 Merci. Du côté d'Hydro-Québec?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

3505 Depuis toujours, il y a toujours un en-lieu de taxe foncière qui s'applique au grand réseau, que ce soit un réseau d'électricité ou un réseau de télécommunication.

3510 Donc en 2005, la taxe a changé de nom, elle s'appelle maintenant la taxe sur les services publics, et c'est un taux de taxation qui est un pourcentage exprimé en fonction des immobilisations de l'entreprise.

Donc Cartier énergie éolienne est assujettie à la taxe sur les services publics, puisqu'elle possède le parc éolien. Hydro-Québec est assujettie à la même taxe.

3515 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Je voulais juste savoir si monsieur Boulay, pour le MRNF, étant donné que c'est sur les terres publiques, avait un commentaire à ajouter?

3520 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Le seul commentaire que je peux apporter, c'est que le ministère effectivement perçoit un montant, un loyer pour chacune des éoliennes sur son territoire.

3525 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Lequel loyer s'en va au Fonds consolidé?

3530 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 Monsieur Chaîné, vous voulez ajouter?

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

3540 Oui. Dans le cas de la taxe sur les services publics, je crois que le montant de la taxe est réparti à l'ensemble des municipalités du Québec en fonction d'une formule de péréquation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Monsieur Caron, votre deuxième question.

PAR M. MARC CARON:

Ma deuxième question, je vais revenir dans les négociations avec les municipalités.

3550 Il a été dit tout à l'heure qu'il y avait eu une firme d'avocats qui avait regroupé les municipalités pour négocier avec le promoteur éolien. La Corporation municipale de Cloridorme s'est exclue de cette négociation-là.

3555 Je voudrais savoir quels sont les agents de la communauté de Cloridorme qui ont négocié avec Cartier? Quelles personnes, quelles sont les personnes qui ont négocié?

PAR LE PRÉSIDENT:

3560 Vous voulez savoir quelles personnes ont négocié par rapport au projet de Montagne Sèche?

PAR M. MARC CARON:

Au projet de Montagne Sèche.

3565

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je vais poser la question au promoteur! Avec qui avez-vous négocié concernant les autorités de Cloridorme?

3570

PAR M. LUC LEBLANC:

Comme j'ai mentionné tout à l'heure, tantôt j'ai mentionné 2005, mais c'était 2004. Il y a eu un regroupement de certaines municipalités – en fait, toutes les municipalités qui recevaient les parcs ont été invitées à siéger sur ce comité.

3575

Comme madame la directrice générale de la municipalité de Cloridorme a mentionné, ils se sont retirés de cette négociation.

3580

Donc il y a d'autres municipalités qui ont siégé; il y a eu une négociation, et on a arrivé à une entente.

Et l'entente, entre autres, c'était qu'on allait appliquer l'uniformité des redevances sur l'ensemble des municipalités.

3585

Je tiens également à préciser que la contribution volontaire, je vais le repréciser de nouveau, c'est une contribution volontaire, et dans le cas du premier appel d'offres dont le projet de Montagne Sèche fait partie, il n'y avait pas de spécificité concernant les redevances ou les contributions volontaires à faire au niveau des municipalités.

3590

Donc c'est vraiment une décision des promoteurs qui ont accepté de donner les montants qu'on a présentés tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

3595

OK, merci beaucoup, ça complète!

3600

SERGE MILLIARD

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Serge Blouin.

3605 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

Je vais céder ma place à monsieur Serge Milliard et je reviendrai par la suite, si ça vous dérange pas, monsieur le Président.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez intervertir avant monsieur Milliard? OK, si les deux (2) sont consentants, ça va. C'est parce que j'essaie de respecter la procédure qu'on s'est établie pour l'appel des requérants.

3615

Donc si j'ai bien compris, monsieur Blouin, vous voulez revenir en tout dernier?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

3620 Oui, ça me dérange pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Milliard, on vous écoute.

3625

PAR M. SERGE MILLIARD:

Alors chez moi, j'ai un bref préambule pour une question. Alors il faut que je fasse un préambule pour poser ma question.

3630

PAR LE PRÉSIDENT:

Bref.

3635 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Alors à titre d'information, à la Pourvoirie Beauséjour, on retrouve chez nous à la pourvoirie les cèdres les plus gros au Québec. Écoutez, on est dans les dix (10) – et l'examen a été fait à partir depuis 80, ils ont fait des prélèvements chez nous en 2003, et on a les plus gros cèdres au Québec dans un coin de terrain chez nous. C'est très particulier.

3640

J'ai des rapports du ministère chez nous aussi, ça joue autour de cinq cents (500) ans. Et le plus gros au Québec est sur notre territoire, il mesure seize cent quarante millimètres (1640 mm) de contour.

3645

Mais je vais laisser la fiche technique des cèdres, mais où ce que je suis inquiet, c'est que c'est situé, ça, dans le fond d'une coulée, et puis il y a de l'eau évidemment, c'est un ruisseau qui alimente ces cèdres-là qui ont cinq cents (500), six cents (600) ans, et même davantage, bon.

3650 Et puis je vois qu'il y a plusieurs éoliennes qui vont être installées autour de la prise d'eau de ce ruisseau-là qui alimente ces cèdres-là.

3655 Alors moi, je suis inquiet pour les nappes phréatiques, pour la conservation de cet habitat-là, parce que c'est unique au Québec. Écoutez, c'est les plus gros du Québec. C'est pas moi qui vous le dis, c'est le ministère, puis j'ai des documents pour le prouver.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660 Donc vous voulez savoir l'impact...

PAR M. SERGE MILLIARD:

3665 L'impact que ça peut avoir avec ces éoliennes-là, j'en compte quatre-cinq (4-5) qu'ils vont installer, moi, je trouve ça très près, si vous voulez, de la prise d'eau de ce ruisseau-là qui s'appelle le Grand Ruisseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670 Donc c'est le Grand Ruisseau, il est situé à quel endroit?

PAR M. SERGE MILLIARD:

Il est situé, il se trouve au sud de notre domaine.

3675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au sud-ouest du domaine?

PAR M. SERGE MILLIARD:

3680 Au sud-est, puis évidemment, il s'en va dans le parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685 Regardez, on pourrait peut-être projeter la carte 5.2a et dans le fond, est-ce que vous pouvez, monsieur Leblanc, nous dire quels sont les impacts qu'aurait l'implantation des éoliennes à proximité du ruisseau en question? Tout d'abord nous le localiser sur la place s'il vous plaît.

PAR M. SERGE MILLIARD:

3690

Voulez-vous que je vous le montre, monsieur Leblanc?

PAR M. LUC LEBLANC:

3695

C'est pas la carte que vous avez mentionnée, mais je reprends cette carte-ci, monsieur Milliard pourra me confirmer.

Je pense que c'est ici.

3700

PAR M. SERGE MILLIARD:

Oui, c'est dans ce coin-là, dans le fond de la coulée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3705

Quel est le numéro de cette carte? Elle est dans l'étude d'impact, parfait.

PAR M. LUC LEBLANC:

3710

C'est la carte de localisation du territoire.

PAR M. SERGE MILLIARD:

Il se trouve environ là.

3715

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

3720

PAR M. LUC LEBLANC:

Donc monsieur le Président, je demanderais à madame Nathalie Leblanc de bien vouloir répondre, entre autres concernant l'impact ou les mesures prises pour diminuer justement l'impact que pourrait avoir la construction du parc sur cette forêt.

3725

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, Nathalie Leblanc, Pesca Environnement.

3730

Au niveau des cédrières, je pense qu'il y a pas à avoir d'inquiétude, dans le sens que c'est un élément du milieu qui a été pris en considération dans les toutes premières étapes d'élaboration du projet.

3735 Ces éléments-là sont protégés par le projet. Donc on évite les cédrières qui sont des peuplements particuliers, des peuplements forestiers d'intérêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

3740 Mais vous dites que vous avez pris en considération, comment avez-vous tenu compte, parce que si vous implantez des éoliennes en amont, quelles mesures vous avez prises pour préserver, pour que le ruisseau continue à couler, pour qu'on déstabilise pas à cet endroit la végétation?

3745 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Donc madame Leblanc, vous pouvez répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750 Autrement dit, quelles sont vos mesures que vous avez prises en considération?

Quand vous dites que vous avez pris en considération, vous avez fait quoi exactement pour vous assurer de ne pas nuire à cette partie?

3755 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

3760 En plus de protéger le peuplement comme tel, donc avec les informations forestières qu'on connaît et qu'on peut, à la limite, aller valider sur le terrain, on a aussi différentes mesures pour éviter d'affecter les cours d'eau et différentes mesures pour éviter la sédimentation dans ces cours d'eau là.

Donc il devrait pas y avoir d'impact sur le cours d'eau qui va se rendre à la cédrière, donc pas d'impact sur la cédrière en tant que telle.

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quelles sont ces mesures?

3770 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Je peux continuer, monsieur Leblanc?

PAR M. LUC LEBLANC:

3775

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3780

Concrètement!

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3785

En fait, on respecte entre autres les normes du règlement – on respecte les éléments qui sont dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, le fameux RNI.

3790

Il y a une protection de soixante mètres (60 m) de chaque côté de tout cours d'eau permanent et de trente mètres (30 m) de chaque côté de tout cours d'eau intermittent.

On a aussi des normes très strictes à respecter au niveau par exemple d'une traverse de cours d'eau. Il faut que la stabilisation du talus soit effectuée d'une façon conforme, et c'est vérifié par le ministère.

3795

Il y a l'entretien des chemins qui est effectué aussi pour éviter qu'il y ait des ornières, de la sédimentation qui se rend dans les cours d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800

Quand vous faites référence au Règlement Q2R8...

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3805

Le RNI?

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

Le RNI, qu'est-ce qu'il contient, ce règlement-là, qui vient ajouter une mesure de protection?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3815

Au niveau des cours d'eau, le soixante mètres (60 m) de protection de chaque côté du cours d'eau provient du RNI, et le trente mètres (30 m) de protection pour les cours d'eau intermittents.

Le RNI a entre autres comme but de protéger les cours d'eau et les habitats en forêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

3820

Et comment vous vous assurez que le débit, la quantité d'eau ne sera pas influencée?

Là, vous avez la sédimentation.

3825

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

La sédimentation devrait pas avoir d'influence sur le débit du cours d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3830

Est-ce que le ruisseau, lui, le débit du ruisseau va changer, va varier suite à l'implantation des éoliennes?

Est-ce qu'il va y avoir d'autres canalisations qui vont faire en sorte que l'eau va s'écouler d'une autre façon?

3835

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Au niveau du parc éolien, il devrait pas y avoir de variation du débit dans les cours d'eau selon les travaux qui vont être effectués pour le parc éolien, en fonction des superficies déboisées à travers tout le domaine qui est à peine, bien en fait, qui est cinq pour cent (5 %) du domaine du parc éolien.

3840

PAR LE PRÉSIDENT:

3845

Donc si je comprends bien, il n'y aura pas de détournement de ruisseau?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

3850

Il n'y aura pas de détournement de ruisseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, merci beaucoup. Maintenant monsieur Haemmerli.

3855

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Oui, deux (2) courtes! Je voulais savoir si monsieur Talbot avait quelque chose à ajouter par rapport à ça?

3860 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Non, ces mesures nous apparaissent satisfaisantes.

3865 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Parfait. Je voulais savoir aussi, de la part de monsieur Boulay, est-ce que c'est un écosystème forestier exceptionnel dont vient de parler monsieur Milliard?

3870 **PAR M. DANICK BOULAY:**

C'est un terrain privé. À ma connaissance, il y a pas d'écosystème forestier exceptionnel à cet endroit-là.

3875 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3880 Donc quelle est votre deuxième question, monsieur Milliard?

PAR M. SERGE MILLIARD:

3885 C'est qu'écoutez, c'est toujours dans la même continuité. On dit qu'il y a pas de danger. Évidemment, lorsqu'ils vont faire ces bases d'éoliennes là, je lisais dans la documentation qu'à certaines occasions, ils prennent de la dynamite. Je suis inquiet, à un moment donné, quand j'entends parler de dynamite.

3890 Puis de la dynamite, c'est pas tellement loin du ruisseau. Alors s'ils sont sûrs de leurs affaires, écoutez, j'ai rien à redire, là, mais je vais suivre ça de près, croyez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

3895 Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. SERGE MILLIARD:

Non, ça va aller pour le moment.

3900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

JACQUES BOUCHARD

3905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Jacques Bouchard.

3910 **PAR M. JACQUES BOUCHARD:**

Merci monsieur le Président de nous accorder la permission de parler!

3915 Tout à l'heure, monsieur Tremblay, dans ses explications avec différentes photos, il modifiait les photos pour nous montrer deux (2) éoliennes. Soit dit en passant, il montrait pas la maison qui est là, qui est construite en permanence, mais j'imagine...

PAR LE PRÉSIDENT:

3920 Là, vous parlez toujours, excusez, pour nous situer, vous nous montrez une photographie, parce que tout est enregistré, ça fait qu'il faut décrire!

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

D'accord.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous nous montrez une photographie de la pourvoirie?

3930 **PAR M. JACQUES BOUCHARD:**

Tout à fait, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3935

Une vue du chalet?

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

3940 Oui. Ça, c'est à partir du chalet majeur, c'est-à-dire où les visiteurs, les touristes peuvent aller coucher et manger. Donc c'est la vue qu'on voit à partir de là.

Alors il nous montrait qu'il y avait un impact faible, moyen ou fort en fonction de la modification des éoliennes.

3945

Je voudrais poser la question suivante! C'est que quand on regarde l'ensemble du paysage, avec toutes les éoliennes, les treize (13) éoliennes qui vont être alors visibles, on a vu tantôt que ça, c'était un impact faible, moyen ou fort.

3950 Quel qualificatif qu'il donne après le mot impact quand on voit l'ensemble des treize (13) éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

3955 OK. Regardez, on a demandé au promoteur de réaliser un photomontage qui va tenir compte des vallées, qui va positionner vraiment en fonction de la géographie, de l'emplacement exact, donc qui va nous donner une représentation la plus juste possible du paysage, à quoi il va ressembler lorsque les éoliennes seront là.

3960 Mais en même temps, donc ça, c'est le photomontage en question qu'on a parlé tout à l'heure.

PAR M. LUC LEBLANC:

3965 Oui monsieur le Président. J'aimerais effectivement montrer vraiment le deuxième photomontage qu'on a vu brièvement à l'écran tout à l'heure et permettre à monsieur Tremblay, effectivement, d'expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3970 Oui, je suis d'accord, mais en même temps, tout à l'heure vous avez commenté juste une partie.

3975 Donc j'imagine que monsieur Tremblay va nous expliquer en quoi on avait un impact faible, et s'il avait tenu compte de l'ensemble des éoliennes dans une vision panoramique.

PAR M. LUC LEBLANC:

3980 Je demanderais effectivement à monsieur Tremblay de bien vouloir répondre à votre question, monsieur le Président.

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

3985 Mais, monsieur le Président, c'est juste un mot qu'on rajoute après le mot impact, c'est juste un mot que je veux. Je veux pas une réponse qui va durer vingt (20) minutes!

PAR LE PRÉSIDENT:

3990 Non, brièvement. Mais l'important, c'est de bien situer, parce que là, on n'a pas l'ensemble du décor comme tel. Est-ce qu'il y en a deux (2) autres éoliennes, comment ça se présente et comment ils en tiennent compte!

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

3995 Sans vouloir insulter personne, monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Non, non, pas de commentaire s'il vous plaît. On va essayer de répondre à la question.

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

OK.

4005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous garderez vos opinions pour le mémoire!

Brièvement! Concrètement!

4010

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

4015 Pour commencer avec le photomontage qu'on a montré tout à l'heure et qui me permet de revenir dessus, je voudrais faire une correction.

Ce ne sont pas treize (13) éoliennes qu'on voit de la pourvoirie. Il y a un nombre d'éoliennes sur le domaine. Ce qu'on voit, c'est huit (8) éoliennes. Et c'est très important de faire la correction, je voudrais que ce soit inscrit au verbatim.

4020

Ce n'est pas treize (13) éoliennes, c'est huit (8) éoliennes.

Alors il y en a six (6) dans cette vue-là, on les voit. Je peux les pointer ici. Alors il y en a une première ici qu'on distingue peut-être pas de la salle, qui est plus petite que le relief à côté. Il y en a une deuxième ici. 3, 4, 5. Là, j'en ai manqué une ici. Donc 6.

4025

On en voit six (6) dans cette vue-là. On en voit deux (2) dans l'autre.

Alors on voit huit (8) éoliennes, on voit des éoliennes en partie. Le jugement professionnel qui a été porté portait sur l'ensemble des éoliennes.

4030 Et pour ce qui est de réaliser une vue panoramique, effectivement on va voir la maison qui est une autre trace anthropique, et on verra probablement la coupe à blanc du lot voisin aussi, qui est une autre trace anthropique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4035

C'est parfait.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

4040

Pour continuer, donc l'évaluation porte sur l'ensemble. On voit ici le résultat qu'on aura et la vue panoramique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4045

C'est beau. Avez-vous une deuxième question, monsieur Bouchard?

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

4050

C'est parce que j'ai pas eu de réponse, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Reformulez votre question, c'est quoi votre question?

4055

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

Si pour deux (2) éoliennes il y avait un impact faible ou moyen, quel qualificatif ajoute-t-on après le mot impact pour huit (8) éoliennes?

4060

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc.

PAR M. LUC LEBLANC:

4065

Monsieur Tremblay, s'il vous plaît, pouvez-vous répondre à la question.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

4070

Bon, l'exemple que je donnais n'avait qu'une photo. Si on avait eu la vue panoramique, on aurait vu huit (8) éoliennes et le jugement aurait été le même, c'est-à-dire que l'impact est faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

4075 Pourquoi?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

4080 Bien, pour tout ce que j'ai expliqué tout à l'heure.

Je l'ai donné avec deux (2) éoliennes, là, on a une vue panoramique, les éoliennes ne viennent pas concurrencer substantiellement ce qu'on a sous les yeux. Elles épousent d'une certaine manière la topographie, et le jugement reste le même sur huit (8) éoliennes, sur une vue panoramique plus étendue.

4085

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la réponse.

4090 **PAR M. JACQUES BOUCHARD:**

Merci infiniment.

PAR LE PRÉSIDENT:

4095

Merci.

4100

JEAN-SERGE BLOUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4105 Monsieur Jean-Serge Blouin.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4110 Alors merci encore une fois, monsieur le Président, de nous donner l'opportunité de poser nos questions!

4110

On se questionne, on se questionne particulièrement sur l'avenir. Nous, je me demande, la question que je me pose personnellement, c'est que je me demande si les promoteurs et les gens impliqués dans ce projet-là étaient au courant qu'il y a eu un projet de développement récréotouristique de mis sur la table situé à la pourvoirie.

4115

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est votre question?

4120 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4125

Est-ce que, du côté du promoteur, vous étiez au courant qu'il y avait des projets de récréotouristiques à venir à la pourvoirie?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4130

Et ce qu'ils en pensent sur la perspective d'avenir de ces projets-là.

PAR M. LUC LEBLANC:

4135

Donc, monsieur le Président, effectivement lors des différentes rencontres qu'on a eues avec les propriétaires de la Pourvoirie Beauséjour, ils nous ont informés qu'ils avaient un projet dans ce sens.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4140

Et leur façon de voir l'avenir dans ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

4145

Vous voulez savoir leur façon...

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4150

Comment, en fait, ils envisagent l'avenir de ce projet-là avec un projet tel qu'il est présenté aujourd'hui sur les lieux!

PAR LE PRÉSIDENT:

4155

Alors comment vous entrevoyez l'avenir de leur projet, avec l'implantation du parc?

PAR M. LUC LEBLANC:

4160 Monsieur le Président, c'est extrêmement difficile pour moi et pour mon équipe, d'évaluer ou d'envisager l'avenir sur un projet potentiel de développement.

Il manque énormément de données pour avoir une analyse quelconque de faisabilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

4165 De quoi parle-t-on exactement? Quel était ce projet?

PAR M. LUC LEBLANC:

4170 Monsieur le Président, peut-être que ça serait mieux de poser la question, avec tout le respect que je vous dois, directement aux gens de la pourvoirie qui pourront certainement mieux expliquer leur projet que moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4175 Dans le fond, ce qui va être important de savoir, pour la Commission, c'est de quel projet on parle. Mais on peut pas, là, dans un premier temps, discuter avec le citoyen sur des opinions. Donc ça fera partie de votre mémoire.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4180 Oui, d'accord, ça va.

4185 J'ai une deuxième question qui est une inquiétude aussi, qui s'adresse directement au promoteur, puis c'est une question finalement que j'aimerais qui soit répondue clairement, tout simplement.

4190 On nous place devant des faits que je considérais comme accomplis. On nous place devant un projet, et ce qu'on nous dit, c'est, s'il ne fait pas votre affaire, en bref, s'il ne fait pas votre affaire, bien, battez-vous, faites votre part pour faire changer les choses, s'il ne vous plaît pas! Si ce qui est sur la table ne vous plaît pas, bien, faites en sorte que votre mot soit entendu!

Et je me demande, je me pose de sérieuses questions, oui, présentement on est en train de faire un débat, je me pose de sérieuses questions quant à l'ordre des choses.

4195 Est-ce qu'on n'aurait pas dû être consulté avant qu'on élabore même l'idée d'un projet récréotouristique, pas récréotouristique, pardon, d'un projet éolien avant – le mot est bien important – de même y penser?

4200 Je vous rappelle qu'on est une entreprise qui est en opération depuis plus de vingt (20)
ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

4205 C'est plutôt un commentaire que vous formulez là.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4210 Je pose la question. C'est-à-dire que j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il pense de l'ordre des
choses dans lequel ça s'est déroulé, est-ce qu'il trouve ça juste, en fait?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc, est-ce que vous trouvez ça juste?

4215 **PAR M. LUC LEBLANC:**

4220 Je pense que, monsieur le Président, on a mis un processus de consultation dans le cas
de la Pourvoirie Beauséjour, on les a rencontrés à plusieurs reprises; on les a rencontrés avant
l'étude d'impact, on les a rencontrés avant même d'avoir une configuration finale. On leur a
présenté des photomontages.

Il y a eu des modifications par la suite, comme on vous l'a présenté tout à l'heure.

4225 Donc il y a eu, comme j'ai mentionné, différentes rencontres avec la pourvoirie, et on a, si
je pouvais rentrer dans toute la question des critères d'implantation – mais en quelque part,
même si on essaie d'ajuster le projet pour essayer d'avoir un consensus social, en quelque part il
y a également des structures qui vont être visibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

4230 En quelle année vous avez rencontré, approximativement, la première rencontre que
vous avez eue avec la pourvoirie?

PAR M. LUC LEBLANC:

4235 On a rencontré, je dirais, c'est au tout début, là, de la rédaction de l'étude d'impact, donc
quelque part à l'été 2007.

PAR LE PRÉSIDENT:

4240 Quelque part à l'été 2007.

Donc c'est la réponse qu'on a.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

4245

OK, merci.

4250

NOËL-MARIE CLAVET

PAR LE PRÉSIDENT:

4255

J'inviterais monsieur Noël-Marie Clavet.

Bonjour monsieur Clavet.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

4260

Bonsoir monsieur le Président, monsieur et madame les Commissaires. Je suis déçu un petit peu...

PAR LE PRÉSIDENT:

4265

Non, pas d'opinion, on y va avec des questions.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

4270

OK, on va direct. J'aimerais savoir pourquoi que de la part des promoteurs qu'on répond pas, parce que tout à l'heure, on nous a dit que le projet Montagne Sèche, Petite-Vallée et Cloridorme, c'est un projet.

4275

Mais actuellement, toute la soirée, je pense qu'on est en train de faire le procès de treize (13) éoliennes, supposées treize (13) éoliennes sur le territoire de Petite-Vallée. Puis c'est plus que ça.

4280

De la pourvoirie, on voit des éoliennes sur le territoire de Cloridorme. J'aimerais qu'on sorte des photos chaque côté de la pourvoirie, du territoire de la pourvoirie, parce que c'est pas un territoire vierge. C'est pas un territoire vierge. De la coupe à blanc sur un bord, des éoliennes.

Puis de la pourvoirie, on voit les éoliennes sur le territoire de Cloridorme. Pourquoi qu'on répond pas en général? Parce que c'est un projet, pas deux (2) projets.

4285 Puis toute la soirée, je pense qu'on a fait le procès des treize (13) éoliennes sur le territoire de Petite-Vallée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4290 Là, ça ressemble plus à une opinion qu'à une question.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

4295 Je pose la question, pourquoi qu'on répond pas en général sur un projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

 On répond sur le projet de Montagne Sèche.

4300 Mais je vais plutôt poser la question à monsieur Leblanc! Est-ce qu'avec la vue panoramique, on va voir l'ensemble des effets anthropiques entre autres?

PAR M. LUC LEBLANC:

4305 Vous comprendrez, monsieur le Président, que c'est difficile pour moi de répondre à cette question-là, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas fait justement le travail au niveau de la photo panoramique.

4310 Mais la question qui nous est posée, également on l'a regardée sur l'ensemble du projet. C'est pour ça qu'on a identifié dans ma présentation initiale un impact global faible sur le paysage, lorsqu'on parle de l'ensemble du projet.

 C'est pour ça qu'on arrivait avec ce qualificatif.

4315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

4320 Je voulais juste faire un point de précision pour monsieur Clavet!

4325 On examine un projet, la Commission donne la place aux citoyens pour poser leurs questions, les préoccupations des citoyens qui ont été exprimées ce soir sont celles-là, puis il n'est nullement question de procès.

Et d'autre part, si vous avez d'autres questions sur d'autres endroits du projet, bien, ça va faire plaisir à la Commission de les prendre et de les passer aux personnes concernées.

4330 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

OK. Seconde question, est-ce que ça serait possible pour les prochaines audiences de savoir si c'est huit (8), six (6) ou treize (13) ou seize (16) éoliennes qui sont concernées?

4335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau de la pourvoirie toujours?

4340 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Justement, oui. Parce qu'à soir, on a parlé de seize (16) un coup, on parle de huit (8), on parle de treize (13), j'aimerais savoir comment il y en a.

4345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc combien est-ce qu'il y en a?

PAR M. LUC LEBLANC:

4350 Donc je vais transférer la question à monsieur Tremblay s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

4355 Merci. Il y a huit (8) éoliennes visibles à partir de la pourvoirie.

Probablement, il faudrait vérifier exactement, mais probablement qu'il y en a sept (7) sur le territoire de Petite-Vallée et probablement une (1) sur le territoire de Cloridorme.

4360 Il n'y a que huit (8) éoliennes visibles à partir de l'auberge de la pourvoirie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

4365

4370

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Gaston Hervieux.

4375

Monsieur Hervieux!

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4380

Oui monsieur le Président. La question va s'adresser à Hydro-Québec.

On a nationalisé l'électricité en 1963. Par la suite, on a créé un bloc patrimonial; ça avait été créé pour rendre l'électricité au meilleur coût de revient pour chaque citoyen du Québec.

4385

Ensuite de ça, plus tard, on assiste à la division d'Hydro-Québec en trois (3) parties: Distribution, Production et TransÉnergie. Production échappe au contrôle de la Régie de l'énergie, on se retrouve avec des contrats de gré à gré, des appels d'offres.

4390

Alors ma première question, monsieur le Président, j'aimerais savoir, d'un point de vue économique, par rapport à ce projet-là, où en est l'état de la nationalisation de l'électricité au Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

4395

Mais est-ce que c'est en relation avec le projet?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4400

Oui, parce que si vous voulez, par exemple, savoir des coûts ou des prix qui sont accordés pour des contrats, alors c'est d'intérêt public, parce qu'Hydro-Québec est toujours une société d'État.

4405

Tantôt, on parlait de mesures de confidentialité sur des coûts qui sont accordés par une société d'État, et c'est finalement nous qui paient en quelque part les factures comme pour les réseaux qui sont construits et ça, c'est pas le promoteur qui va les payer.

Alors je pense que les citoyens sont en droit d'avoir l'heure juste sur ce qui se passe.

PAR LE PRÉSIDENT:

4410

Monsieur Hervieux, on traite du projet de Montagne Sèche.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4415 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4420 En quoi votre question a un rapport avec Montagne Sèche?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4425 Bien, tout à l'heure, on a demandé l'accès à l'information concernant le contrat avec Hydro-Québec et le promoteur du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça concernait le contrat de Montagne Sèche.

4430 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, c'est ça, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4435 Là, quelle est votre question en regard avec Montagne Sèche?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4440 Exactement. D'abord, je voulais savoir l'état de la nationalisation, où ce que c'en est rendu, pour voir si réellement – c'est par rapport à des mesures juridiques tout simplement, pour savoir si on n'a vraiment pas le droit ou accès, mais je vais aller direct à la deuxième question, si vous voulez!

4445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4450 Alors la deuxième question, c'est: S'ils sont allés en appels d'offres, Hydro-Québec, alors là, la question est adressée toujours à Hydro-Québec, est-ce qu'on a émis un appel d'offres, donc c'était public. Est-ce que l'appel d'offres prévoyait le coût qu'on allait donner pour le kilowatt, au kilowatt, par exemple cinq point sept cents du kilowatt (5,7 ¢/kW) ou autre, et si on le prévoyait
4455 dans l'appel d'offres, est-ce que c'était négociable entre le promoteur?

Alors est-ce qu'on peut avoir ça, l'appel d'offres peut tu être déposé quand on est allé en appels d'offres?

PAR LE PRÉSIDENT:

4460

Non, regardez, vous posez plusieurs questions.

Vous demandez, est-ce que le coût était prévu dans l'appel d'offres? Donc j'irais tout de suite à demander à Hydro-Québec si c'était prévu. C'était ça votre question!

4465

Monsieur Chaîné.

PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:

4470

Oui, c'est un appel d'offres, ce n'est pas un appel de proposition.

Dans le cadre d'un appel d'offres, il y a aucune négociation. Donc les soumissions sont déposées. Le prix, le coût de l'électricité, en fait, est un critère très important dans la sélection des offres, et le contrat reflète exactement le prix offert à la soumission.

4475

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup. Monsieur Hervieux, ça va?

4480

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Ça va.

4485

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4490

Donc ceci mettrait fin à notre première séance. Oui monsieur Leblanc?

PAR M. LUC LEBLANC:

4495

J'aurais peut-être une question ou une demande.

Tout à l'heure, au début, on nous a parlé d'une étude de la Fédération des pourvoyeurs du Québec. Est-ce que ce serait possible pour la Commission qu'il y ait le dépôt de cette étude-là, pour qu'on puisse la consulter?

PAR LE PRÉSIDENT:

4500

Est-ce que, monsieur Milliard, vous pourriez la déposer?

PAR M. SERGE MILLIARD:

4505

Je le ferai demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

4510

Merci beaucoup. Vous nous donnez tout simplement les références, on va faire les recherches, si c'est disponible. Merci beaucoup.

Donc ceci clôturerait notre première rencontre. Moi, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous convierais à une deuxième séance de travail demain soir à compter de sept heures (7 h) ici même.

4515

Donc demain après-midi, il n'y en aurait pas, compte tenu de l'inscription des personnes au registre, et j'aimerais savoir si dans la salle, des citoyens seraient inconfortables?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4520

Inconfortables?

PAR LE PRÉSIDENT:

4525

En ne siégeant que demain soir.

Venez au micro, monsieur Hervieux. Donc ce que je constate, vous seriez inconfortable avec le fait de siéger que demain soir?

4530

PAR M. GASTON HERVIEUX:

C'est que j'ai fait une proposition, je l'avais déjà faite dans l'autre projet, quand vous avez annoncé qu'il y aurait une mesure expérimentale qui était la partie propositions.

4535

Alors moi, ce que je suggérais, étant donné les circonstances, c'est qu'il aurait pu y avoir une partie de l'après-midi puis qu'on aurait continué le soir pour une autre partie et qu'on aurait réservé un espace temps pour que les gens aient vraiment le temps de préparer leurs propositions, parce que ça finit, puis on est déjà en propositions.

4540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, c'est parce qu'on m'a informé qu'il y a des citoyens qui seraient pas disponibles demain après-midi.

4545 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

En somme, vous voulez dire qu'il y aura pas personne. S'il y a quelqu'un, normalement on aurait dû siéger, puisque c'était annoncé!

4550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un instant!

4555 Regardez, on va procéder comme prévu. On va revenir demain à compter d'une heure (1 h). On va toujours continuer la partie de questionnement, on va répondre aux questions comme prévu. Et on verra combien de personnes il y aura.

4560 Et c'est évident que s'il n'y a qu'une personne, on va finir de bonne heure pour commencer pour une très grosse soirée, une soirée où on va vous inviter à la toute fin à venir déposer des propositions pour recueillir les réactions à la fois du promoteur et des personnes-ressources.

4565 Donc je vous souhaite bonne soirée et on se revoit tous demain après-midi à une heure (1 h). Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 SEPTEMBRE 2008 À TREIZE HEURES (13 H)

4570

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4575

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.